



1 SOMMAIRE

ÉDITORIAL.....	2	↖
LA SOCIÉTÉ: VALORSA SA.....	4	↖
MISSIONS DÉLÉGUÉES	11	↖
MISSIONS DE GESTION	28	↖
MISSIONS D'ÉCOLOGIE.....	50	↖
MISSIONS D'INFORMATION ...	54	↖
ANNEXES	62	↖
ANNALES DE VALORSA.....	68	↖

A la lecture assidue du rapport de gestion qui suit, vous constaterez que la gestion de vos déchets par Valorsa est d'une grande stabilité. Si cet état de fait est rassurant, il n'en demeure pas moins que l'avenir nous réserve son lot d'incertitude.

En effet, une partie du contenu de nos sacs taxés attise les convoitises et d'autre déchets ne devraient pas s'y trouver en si grande quantité. Le tri, l'extraction de ces fractions, vont mécaniquement déséquilibrer le système et les communes, respectivement Valorsa et Tridel, devront s'adapter à cette évolution.

Les déchets qui ne devraient pas se trouver dans nos sacs taxés : les déchets de cuisine. Ils n'ont pas de pouvoir calorifique et les incinérer n'est assurément pas une bonne solution. Il conviendrait de les collecter séparément, de les méthaniser ou de les transformer en compost. Certaines communes ont déjà mis en place des collectes ou des lieux de dépôts. Mais cela reste fait de manière disparate, chacun sa solution. Les périmètres « Tridel » étudient la mise en place d'une solution plus globale. La difficulté la plus grande est de s'assurer d'un tri, à la source, donc chez nos concitoyens. Ce tri doit être le plus « propre » possible, afin d'éviter des surcoûts rendant le système non viable économiquement et également d'éviter une pollution de la matière, notamment par du plastique.

Pour les déchets qui attisent les convoitises, il s'agit des plastiques. Aujourd'hui, lorsqu'ils finissent chez Tridel, ils contribuent à créer de l'énergie, localement. Il serait plus judicieux pour notre planète de pouvoir les recycler pour leur donner une 2^e vie. Malheureusement, la complexité et la multitude des produits existants, rendent ce processus de tri très complexe. Avec la technologie actuelle, développée en Suisse ou ailleurs chez nos voisins, seule une faible proportion de ces plastiques récoltés deviendra de la matière première secondaire. Actuellement, promouvoir

le recyclage de plastique, c'est uniquement pour gagner de l'argent alors que vos plastiques finissent à l'incinérateur, mais pas celui dont vous êtes actionnaire, Tridel. Il est de notre responsabilité de connaître ce qui est fait avec nos déchets. La benne ou le sac mis à disposition n'est pas l'exutoire final...

Vos déchets, qui sont une matière première secondaire, ont de la valeur ! Les recycleurs l'ont bien compris et depuis très longtemps. Si les déchets de vos citoyens sont extraits du système « taxé », cela aura une conséquence sur l'équilibre de votre compte « 45 ». Il est important pour vous d'en avoir conscience et la mission pour la société dont vous êtes actionnaire, Valorsa, est de vous aider à prendre des décisions éclairées dans cette gestion.

Nous sommes persuadés qu'une solution cantonale doit être mise sur pied et nous y travaillons. Nous reviendrons vers vous, aussi vite que possible, avec celle-ci et vous conseillons volontiers sur les alternatives qui existent déjà.

N'hésitez pas à faire appel à nos services, nos équipes sont à votre disposition.

C'est d'ailleurs notre équipe, toute l'équipe de Valorsa, qui œuvre tous les jours avec âme et conscience pour notre société et pour nos communes, que je tiens à remercier le plus chaleureusement possible et avec un immense respect. Bravo à tous !

Et finalement, un dernier grand merci, à mes collègues du Conseil d'administration, pour la précieuse collaboration, les échanges toujours constructifs et respectueux, qui ont animé l'année écoulée, où nous nous sommes évertués à imaginer Valorsa, en définissant valeurs et missions, actuelles, mais surtout futures, lors de l'élaboration d'une nouvelle stratégie.

Gregory Wyss

Président du Conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon les statuts de la société, les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée correspondant à une législature communale vaudoise, soit une période de cinq ans. Le renouvellement général du Conseil d'administration s'est déroulé lors de la première Assemblée Générale ordinaire tenue après la fin d'une législature communale soit lors de notre Assemblée du 8 juin 2022.

Le Conseil d'administration de VALORSA est composé de 9 membres représentants des communes actionnaires. Il doit être élu en respectant le droit d'y siéger par district tel que stipulé dans les statuts.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À PARTIR DU 8 JUIN 2022, ÉLU PAR L'AG

Président	M. Gregory Wyss	District du Gros-de-Vaud
Vice-président	Mme Nathalie Jaton	District de l'Ouest lausannois
CA Tridel	M. Bernard Ebener	District de Morges
	M. Danilo Perotti	District du Jura-Nord vaudois
CoFin	M. Pierre Bruni	District du Gros-de-Vaud
CoFin	Mme Liliane Annen	District de Lausanne
CA Cosedec	M. David Lenoir	District de Morges
	M. Jean Ceppi	District de l'Ouest lausannois
CODE	M. Serge Gambarasi	District de Morges



SÉANCES ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de VALORSA s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2023, dont deux ont été combinées avec les visites des périmètres de STRID et SADEC. Ces séances ont permis de traiter les affaires courantes de la société.

Trois mises au vert pour la réflexion et l'élaboration de la stratégie future ont été organisées avec l'accompagnement de Mr Dominique Freymond (Alderus Consulting). De nombreux thèmes stratégiques, financiers et organisationnels ont été abordés.

Le Président a participé à de multiples séances de coordination avec d'autres services de l'Etat, avec les autres périmètres de gestion des déchets, ainsi qu'aux séances de négociation pour l'octroi de la parcelle de Vufflens-la-Ville/Aclens.

Le Conseil a également eu l'occasion de passer une journée à Lyon dans le cadre de la visite de l'exposition Pollutec.

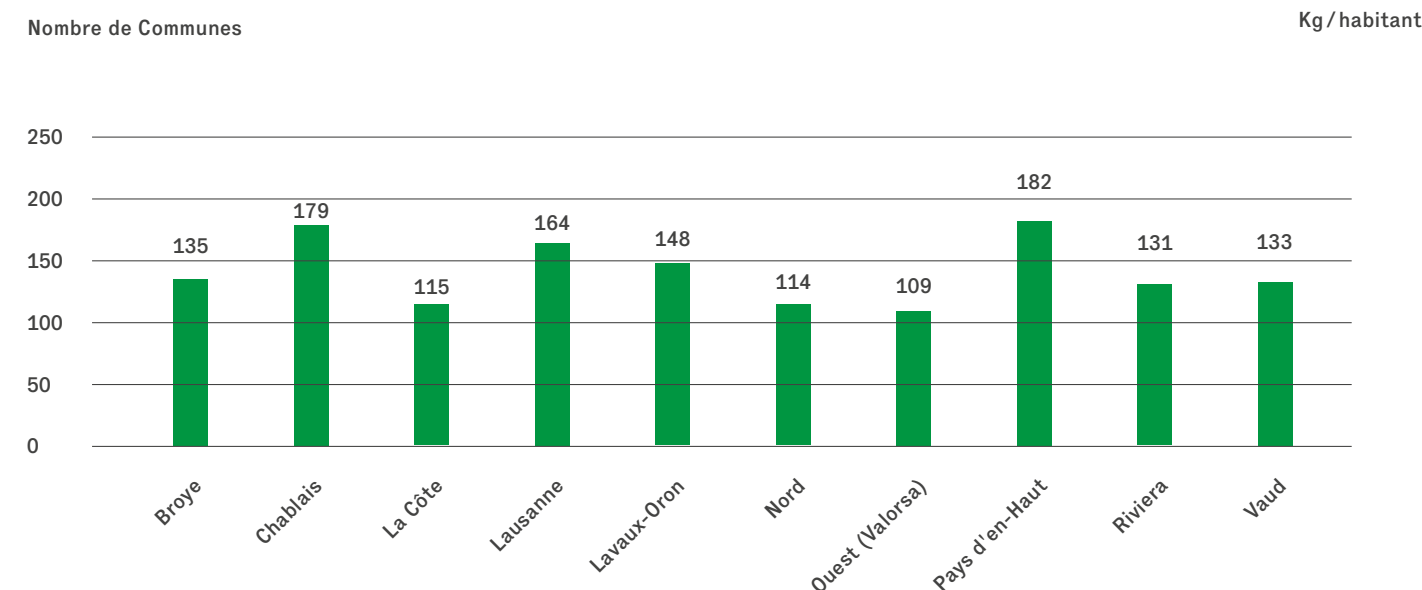
STATUTS ET MISSIONS

Constituée le 1^{er} janvier 1996, la société anonyme VALORSA SA remplit les tâches communales qui lui sont déléguées en application de la Loi vaudoise sur la gestion des déchets du 5 septembre 2006 et conformément à ses statuts.

En s'unissant pour la gestion de leurs déchets, les communes ont vu juste ; la gestion intégrée des déchets est aujourd'hui un pilier central du développement durable de notre société et la gestion centralisée permet d'en optimiser les coûts. L'aspect environnemental a toujours été considéré comme un des axes majeurs de gestion des déchets. Outre les missions purement techniques de la société telles que la collecte, le transport, le tri, la valorisation « matière » ou encore la valorisation « énergétique », l'information et le conseil aux communes ainsi qu'à leurs habitants, continuent d'être une priorité.

Même si la gestion des déchets a fortement évolué ces vingt dernières années et va encore évoluer dans le futur, les statuts de VALORSA sont toujours d'actualité. L'entreprise continue de s'adapter à chaque fois pour gérer les déchets conformément aux bases légales en constante évolution. La volonté d'un renforcement du soutien à nos communes fait partie des objectifs futurs de l'entreprise.

Quantité d'ordures ménagères par habitant par périmètre en 2022



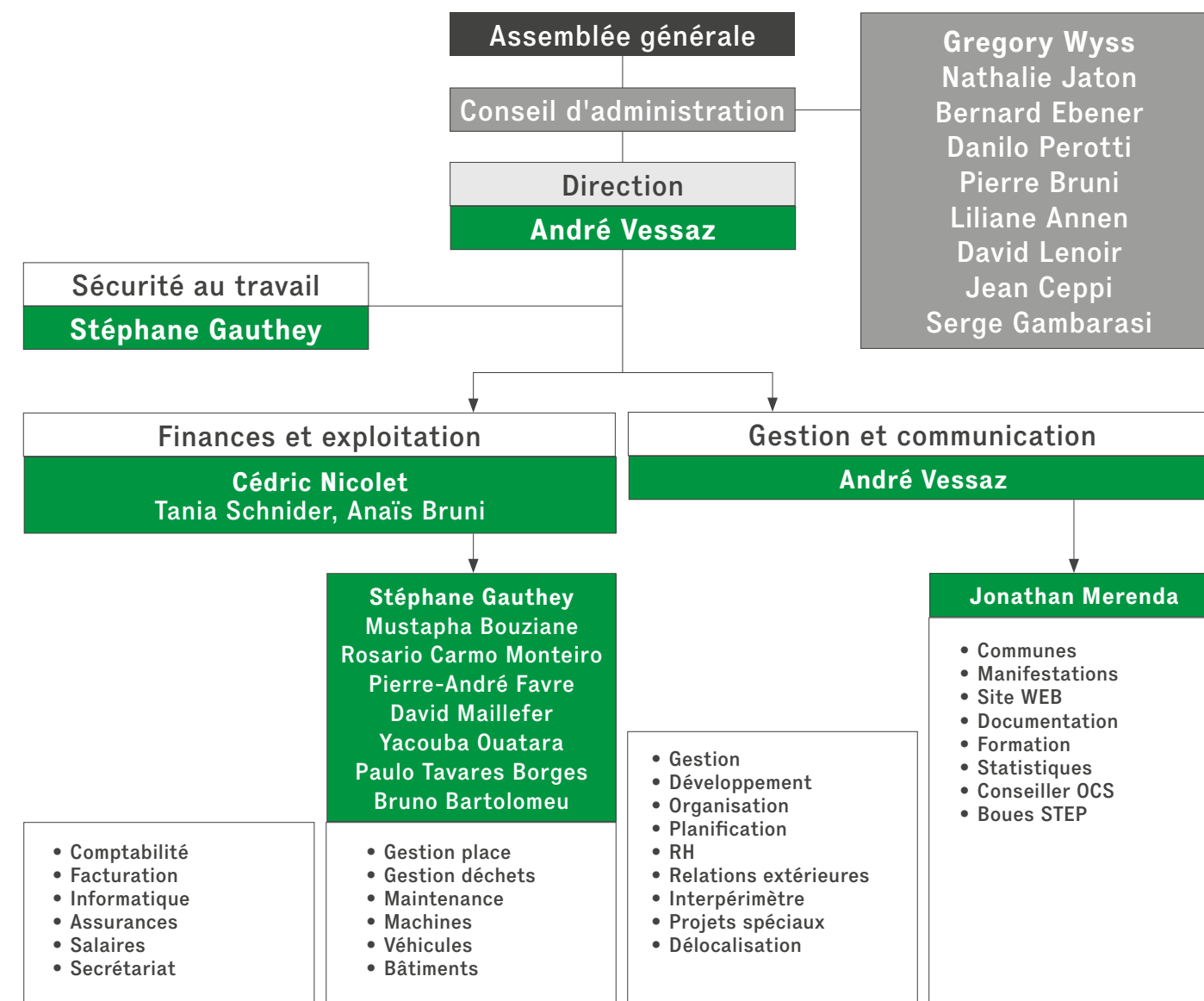
STRUCTURE JURIDIQUE

Capital-actions au 31.12.2022 : CHF 6'800'000.-

Les actionnaires de VALORSA sont exclusivement des communes du périmètre Ouest vaudois. Le nombre actuel de communes actionnaires est de 95.

Type d'actions : 100% actionnariat public (95 communes actionnaires), réparties proportionnellement à la population
 CHF 800.- par tranche de 25 habitants jusqu'à 1'350 habitants
 CHF 2'400.- par tranche de 74 habitants au-delà de 1'350 habitants

ORGANISATION



PERSONNEL

La stabilité perdure au sein de toute l'équipe de l'entreprise. Le travail se fait en très bonne harmonie et surtout dans la bonne humeur. Nous remercions nos collaborateurs pour le travail sans relâche effectué tout au long de l'année.

En 2023, Monsieur Bruno Bartolomeu, employé d'exploitation, a remplacé M. Michel Boesch au sein de la société. Le nombre d'EPT au 31 décembre 2023 reste inchangé à 12,2 EPT pour 14 personnes + 2 personnes en contrat à l'heure pour divers remplacements.



ACCOMPAGNEMENT DE VALORSA À LA DGE

Un accord d'accompagnement de mandat à la DGE de 20% d'activité pour environ une année a été conclu avec le département cantonal. Il est réalisé par Jonathan Merenda depuis la fin de l'été 2023 et se poursuit sur 2024.

INTENSIFIER L'ACCOMPAGNEMENT

La période du Covid pendant laquelle les réunions étaient interdites semble bien loin. L'organisation de six séances de partage entre Valorsa et les communes du périmètre ont permis de renouer les discussions entre les responsables des déchets.

À l'aube des nouvelles réglementations qui sont sur le point d'être décidées du côté de Berne, mais également dans le canton, ces quelques heures investies ont démontré l'importance de bien connaître les réalités du terrain, mais également de comprendre les enjeux.

Toutes les participantes et participants ont pu évaluer la nécessité de continuellement se tenir au courant des évolutions dans le monde des déchets, autant au niveau des directives que de la nécessité d'intensifier le tri des matières.

Un accompagnement de nos citoyens devient donc primordial afin d'établir un juste équilibre entre la sauvegarde des ressources de notre planète, les contraintes pour garantir le bien-être, ainsi que les aspects financiers.

Nous remercions encore les communes qui nous ont accueillies (Villars-le-Terroir, Mont-la-Ville, Pompaples, Vufflens-la-Ville, Renens, Denens).

Dans la continuité des accompagnements, en fin 2023, deux demi-journées de formation des responsables de déchetteries ont pu se tenir dans les locaux de la PC de Gollion. Ces réunions ont suscité un vif intérêt. Elles seront reconduites régulièrement.

Toutes ces réunions de partage font partie des objectifs de la stratégie future de la société Valorsa afin de garantir une cohésion de gestion des déchets, mais surtout un accompagnement de nos communes actionnaires.

STRATÉGIE EN COURS

EN COURS
DE VALIDATION

Depuis fin 2022, une nouvelle stratégie de la société VALORSA SA est en réflexion au sein du Conseil d'administration et de la direction.

ORGANISATION ET OBJECTIFS

1 **QUI SOMMES-NOUS ?**
Clarification des fondamentaux (mission, valeurs)
1^{er} trimestre 2023 : Conseil + Direction

2 **DANS QUELS CONTEXTES ÉVOLUONS-NOUS ?**
Propriétaires, clients, marchés, acteurs-clés, etc.
2^e trimestre 2023 : Conseil + Direction

3 **QUE SOUHAITONS-NOUS À LONG TERME ?**
Élaboration d'une vision claire et partagée à 5 ans
2^e trimestre 2023 : Conseil + Direction

1^{ER} ALIGNEMENT CONSEIL-DIRECTION

2^e trimestre 2023 : Conseil + Direction

4 **COMMENT ATTEINDRE NOTRE VISION ?**
Analyse de variantes stratégiques (scenarii)
2^e trimestre 2023 : Conseil

5 **COMMENT DÉCIDER ?**
Critères de décision et facteurs critiques de succès
1^{er} semestre 2024 : Conseil

6 **Que pouvons-nous ?**
Analyse de faisabilité selon quatre dimensions
2^e et 3^e trimestre 2024 : Direction

2^E ALIGNEMENT CONSEIL-DIRECTION

Septembre 2024 : Conseil et Direction

7 **COMMENT PROGRESSER ?**
Mise en œuvre, indicateurs, plan de communication
Octobre-novembre 2024 : Direction

ADOPTION FINALE

Décembre 2024 : Conseil + Direction

NOTRE MISSION DE TOUS LES JOURS

VALIDÉ

Au service de ses actionnaires,
Valorsa propose ses compétences et son expertise
afin de valoriser les déchets
dans le respect des règles environnementales.

De manière efficiente et compétitive,
elle coordonne la gestion de la chaîne de traitement
des déchets urbains de son périmètre.

Ses conseils neutres favorisent l'optimisation de solutions
personnalisées, durables et rationnelles.

NOS VALEURS PARTAGÉES

VALIDÉ

Durable

Nous contribuons proactivement à une économie circulaire dans toutes nos activités.

Équitable

Nous garantissons l'équité dans nos rapports avec toutes les parties prenantes.

Compétitif

Nous recherchons en permanence le meilleur équilibre prix-prestations-qualité.

Humain

Nous mettons l'écoute et le dialogue au centre de nos relations internes/externes.

Exemplaire

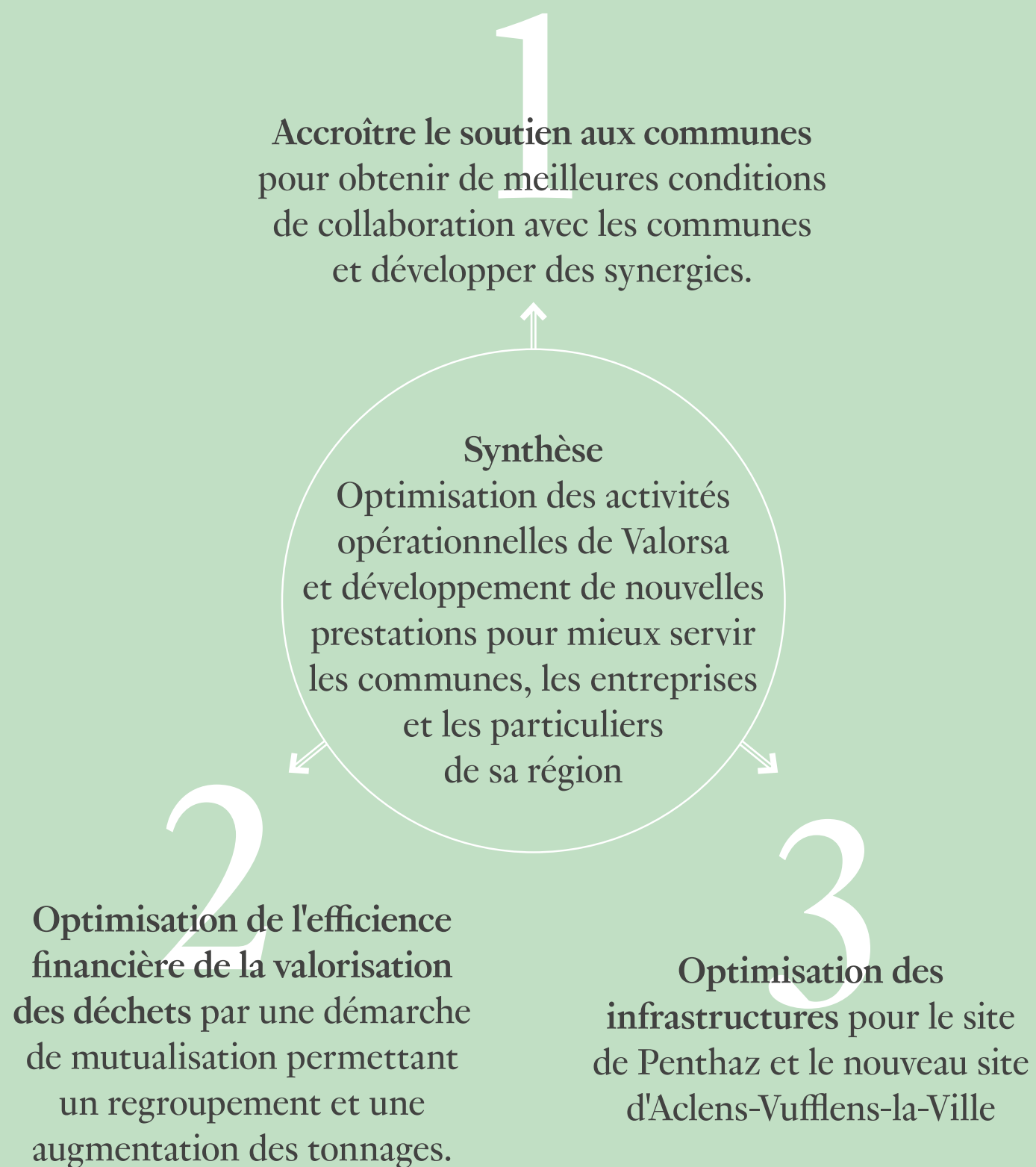
Nous mettons en œuvre systématiquement les bonnes pratiques au service de nos clients.

Transparent

Nous communiquons régulièrement sur l'activité de l'entreprise et l'évolution du secteur.

NOTRE ÉVOLUTION SUR TROIS AXES

VALIDÉ



NOTRE VISION IDÉALE POUR 2030

VALIDÉ

En 2030, grâce à l'optimisation de ses infrastructures, Valorsa sera

- › le **partenaire privilégié** de ses communes actionnaires dans toutes les activités en relation avec le tri et la valorisation des déchets
- › le **prestataire reconnu** dans la collecte des déchets par des prestations logistiques
- › l'**acteur clé de la mutualisation** dans la gestion et la valorisation des déchets des communes

NOS CRITÈRES POUR DÉCIDER

Priorités

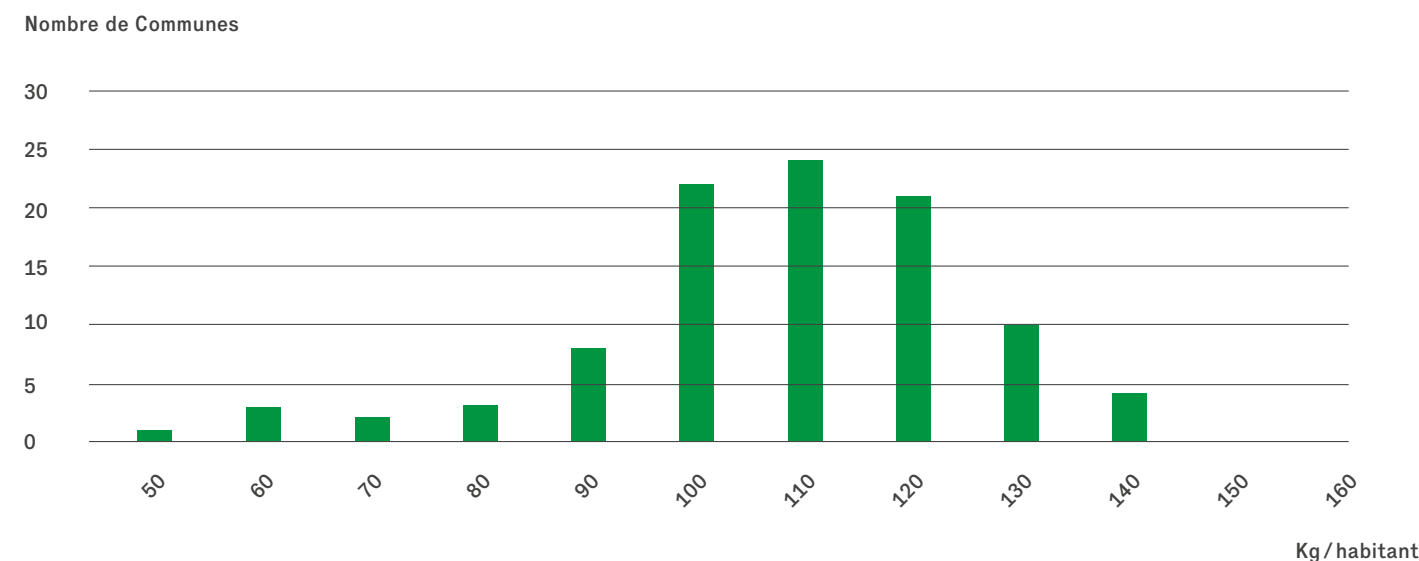
1. **Attractivité de prestations pour les communes**
2. **Efficiences financière pour Valorsa**
3. **Intégration dans les visions et politiques de gestion des déchets cantonales et fédérales**
4. **Offre optimale de gestion des déchets**
5. **Satisfaction des cadres et collaborateurs**
6. **Réponse aux attentes des clients finaux**

CONCEPT HARMONISÉ DE LA TAXE AU SAC « TRIER C'EST VALORISER »

Comme chaque année depuis l'introduction du concept régional de la taxe au sac en 2013, VALORSA coordonne la logistique pour les livraisons à TRIDEL, effectue le suivi administratif, vérifie les tonnages et le bon déroulement du concept puis procède à la rétrocession de la taxe au sac pour le compte des 83 communes actionnaires et partenaires de ce système. 11 ans après l'introduction du sac blanc taxé « TRIER C'EST VALORISER », nous pouvons affirmer que l'objectif est atteint. Les partenaires disposent d'un système de gestion simple, efficace et efficient. L'objectif du tri sélectif des déchets urbains est également atteint même si certaines filières souffrent d'une qualité médiocre.

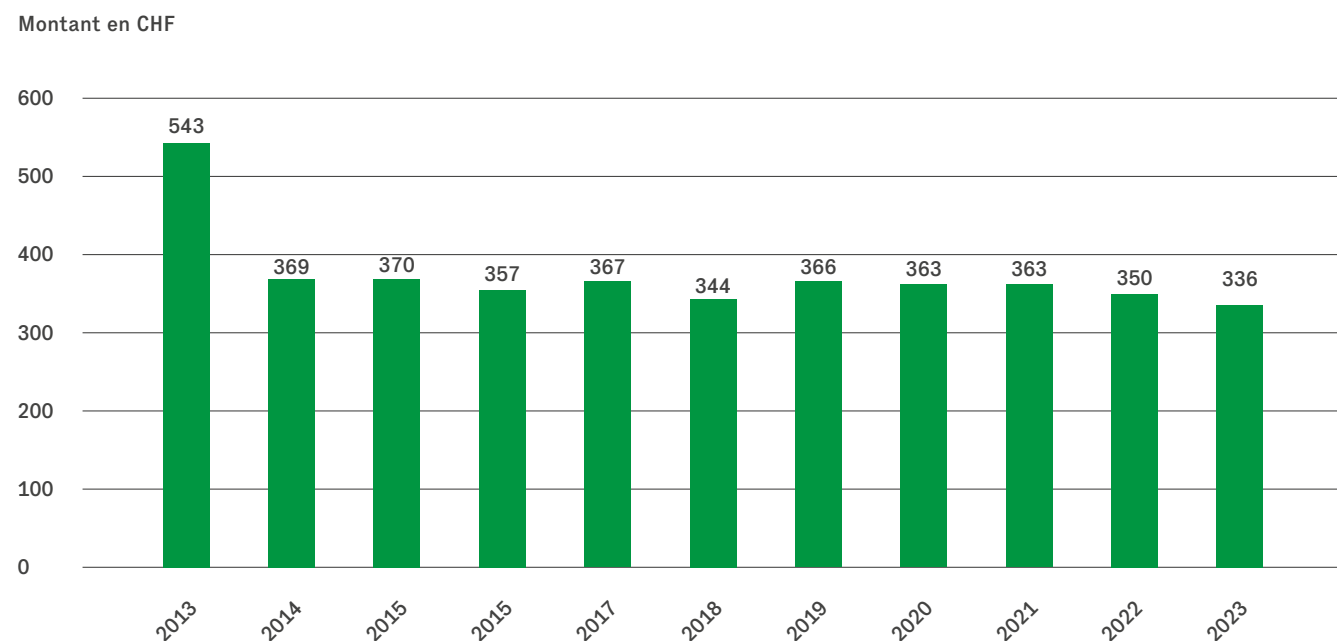
Pour rappel, certaines communes ont choisi un mode de financement différent, mais toujours proportionnel à la quantité des déchets produits par les citoyens, tel que la taxe au poids (8 communes), leur propre sac taxé (3 communes), ou la taxe à l'ouverture (1 commune). Certaines de ces communes réfléchissent à rejoindre le concept régional de la taxe au sac.

Répartition des 95 Communes de Valorsa en fonction de leur kg / habitant d'ordures ménagère, 2023



L'équité et la transparence sont les piliers centraux de ce système. Afin de pouvoir procéder à la rétrocession des montants de la taxe aux communes membres, une cellule financière, composée de représentants des périmètres, a été créée. Elle permet de compiler et de vérifier les tonnages en toute transparence. Les données sont ensuite transmises à l'organe de direction, composé des présidents des périmètres, pour ratification des montants finaux de la rétrocession et du système des acomptes. Une fois validés, les chiffres sont transmis à TRIDEL pour le versement des montants aux périmètres. Ces derniers se chargent de transférer l'argent aux communes en fonction des tonnages collectés durant l'année (4 versements trimestriels + le décompte final). En 2023, un montant de CHF 336.15 par tonne collectée a été versé aux communes. Au vu de l'importance des montants, un organe de contrôle, constitué de 2 représentants par périmètre et d'un représentant de TRIDEL, examine les procédures et les comptes dans chaque périmètre, afin d'assurer la validité et l'équité du concept régional. Ils font rapport de leur travail aux Assemblées Générales des périmètres.

Évolution des montants en CHF par tonne rétrocédés aux communes membres



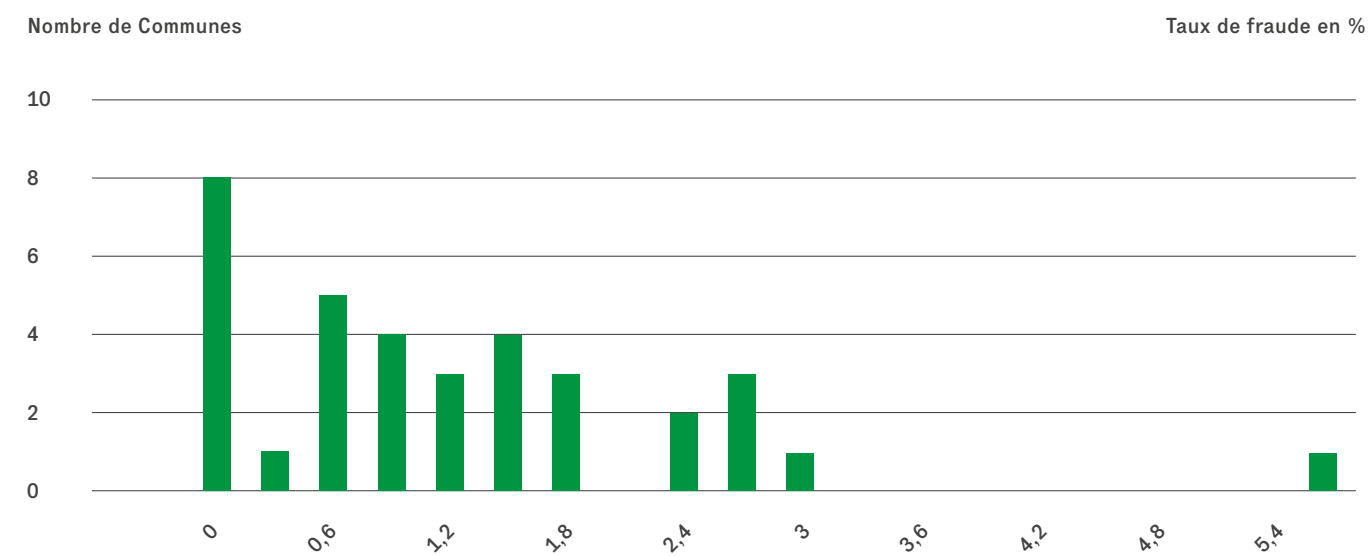
SURVEILLANCE DE LA FRAUDE

Afin de garantir une équité dans la répartition des montants de la rétrocession entre les membres du concept régional de la taxe au sac, le taux de fraude dans les communes doit être contrôlé. Le protocole de surveillance harmonisé est défini dans la convention qui lie les périmètres et TRIDEL SA. Pour mémoire, cette surveillance est en place depuis d'introduction du système de la taxe au sac et se fait aujourd'hui sur des périodes de 4 ans. Chaque périmètre doit pouvoir garantir que le taux de fraude maximal de 3% est respecté dans les communes qui le composent. Le taux de fraude correspond aux déchets incinérables collectés dans une commune qui ne sont pas éliminés en sacs taxés, mais qui sont tout de même inclus dans le poids total donnant droit à la rétrocession. Les procédures de pesage des transporteurs sont de ce fait également contrôlées.

Afin de donner encore plus de transparence au système et de respecter la convention, la cellule financière a décidé en 2022 de donner le mandat de surveillance à COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets).

35 communes actionnaires de Valorsa et membres du concept régional de la taxe au sac ont été surveillées en 2023. Une commune a présenté un taux supérieur à 3% lors du premier contrôle. Valorsa s'est rendu sur place afin de comprendre la problématique. Selon la convention, la commune a été priée de mettre en place des mesures afin que la fraude diminue. Un second contrôle a été effectué dans les trois mois et la fraude fût de 0,4%. 8 communes sur 35 ont présenté un taux de fraude de 0%.

Répartition des 35 communes surveillées en fonction du taux de fraude en 2023



AUDIT DE LA COUR DES COMPTES

Conformément à l'art. 2 LCComptes, la cour des comptes a eu le mandat de réaliser un audit de performance du concept harmonisé de la taxe au sac. Il a été question de la gestion des coûts de l'élimination des ordures ménagères soumises à ce système ainsi que du respect des principes applicables au financement de l'élimination des déchets urbains.

L'audit a été réalisé sur toute l'année 2023 auprès de la Direction générale de l'environnement (DGE), de Tridel SA, des organes de la gestion harmonisée de la taxe au sac (Collège des présidents, Cellule financière et Organe de contrôle) auprès de trois périmètres de gestion des déchets (Gedrel SA, VALORSA SA, Gedechablais), ainsi qu'auprès de six communes (St-Prex, Prilly, Aigle, Noville, Forel (Lavaux), Epalinges).

Une première version du rapport a été présentée aux présidents des périmètres. Le rapport final sera publié durant le deuxième trimestre 2024.



REPRÉSENTATIONS DE VALORSA

TRIDEL SA

L'actionnariat de l'usine de valorisation et de traitement de déchets TRIDEL SA est réparti entre GEDREL (36,51%), VALORSA (36,03%), STRID (14%) et SADEC (13,46%). Cette usine appartient donc à la majorité des communes vaudoises. Monsieur Grégory Wyss, Président de VALORSA, et Monsieur Bernard Ebener, membre du Conseil d'administration de VALORSA, sont les deux membres délégués au Conseil d'administration de TRIDEL. Le rapport d'activité de TRIDEL peut être téléchargé à l'adresse www.tridel.ch

COSEDEC

Neuf périmètres de gestion des déchets constituent la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets. Ils se répartissent le capital social en fonction de leur population. Comme ces autres entités, VALORSA confie le mandat à COSEDEC de sensibiliser, d'informer et de former le public et les élèves des établissements scolaires du périmètre à la bonne gestion des déchets sur le territoire romand. Monsieur David Lenoir, membre du Conseil d'administration de VALORSA, représente les intérêts des communes de VALORSA au sein de cette coopérative en tant qu'administrateur. Vous retrouvez plus d'informations sous : www.cosedec.ch

CRIDEC SA

CRIDEC SA est au service de la protection de l'environnement depuis 1985 et occupe plus de 50 collaborateurs. Son siège principal se situe au cœur de la Suisse romande, sur la commune vaudoise d'Eclépens. L'entreprise est constituée d'un capital-actions de CHF 6'800'000.- détenu par :

- 3 cantons romands
- 202 communes vaudoises et 1 commune valaisanne
- Près de 180 entreprises, organisations économiques et particuliers dont VALORSA fait partie.

La majeure partie des déchets spéciaux des ménages des communes actionnaires de VALORSA sont traités par l'entreprise CRIDEC. Afin de pouvoir conseiller au mieux les communes du périmètre et de suivre de près l'évolution légale et logistique de cette filière, VALORSA participe activement au groupe de travail sur les déchets spéciaux avec d'autres actionnaires et l'Etat de Vaud. www.cridec.ch/fr/

AUTRES INSTITUTIONS

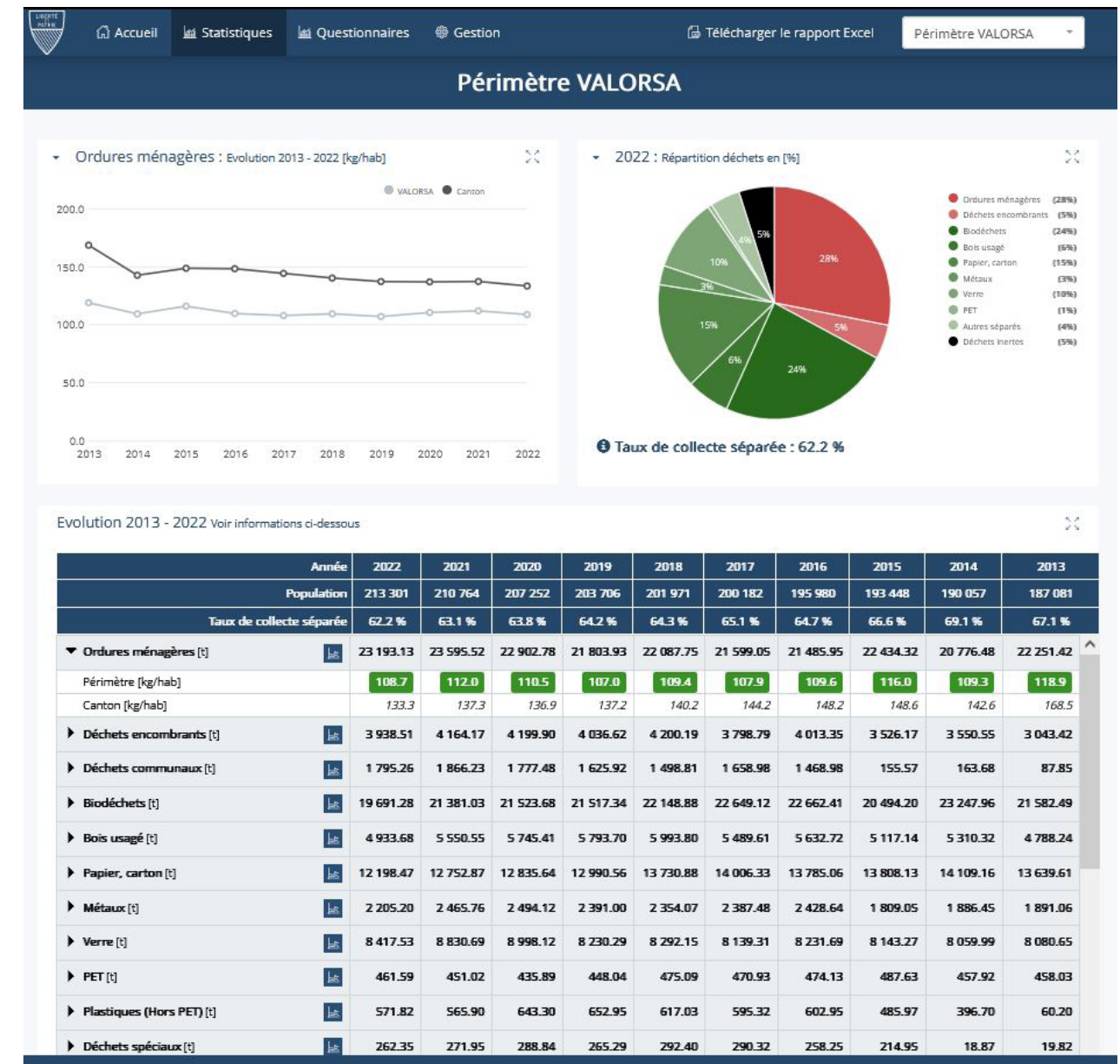
Afin d'être à la pointe de l'information dans le domaine et de pouvoir conseiller au mieux ses actionnaires, VALORSA participe à différents groupes de travail, tout en étant membre de plusieurs associations régionales et nationales. Une coordination à différents niveaux est primordiale pour une meilleure harmonisation des services. Les rencontres interpérimètres permettent une optimisation de la gestion et de l'information liée aux déchets sur le territoire vaudois. C'est notamment ce groupement qui a élaboré la campagne cantonale de communication « responsables.ch ».

WWW.VAUD-STAT-DECHETS.CH ↗

Selon l'art. 12, al. 3 de la Loi vaudoise sur la gestion des déchets (LGD), il incombe aux communes d'établir un inventaire des quantités de déchets collectés durant l'année et de le transmettre à l'État de Vaud. Selon cette même loi, une partie de ces données est publique.

La plateforme www.vaud-stat-dechets.ch développée par VALORSA et deux autres périmètres appartient aujourd'hui à l'Etat de Vaud. Elle permet aux communes de saisir de manière intuitive les quantités de déchets ainsi que les destinations pour tous les déchets collectés durant l'année écoulée. Dans un onglet « statistiques », les communes ont la possibilité d'analyser l'évolution des quantités de déchets des 10 dernières années et de générer un rapport. Le développement de cette plateforme est sous la responsabilité d'un comité de pilotage réunissant les périmètres initiateurs et les services concernés de l'Administration cantonale (DGNSI, DGE).

Afin que les communes disposent d'un outil d'analyse le plus pertinent possible, VALORSA effectue un contrôle minutieux des données saisies. La plus importante est celle du verre. En effet, VALORSA se base sur les tonnages indiqués dans les questionnaires pour procéder à la rétrocession financière de cette filière. Chaque année, plus de CHF 650'000.- CHF sont reversés aux 95 communes actionnaires.



Capture d'écran de la plateforme www.vaud-stat-dechets.ch à disposition des communes

SITE D'EXPLOITATION

Le site d'exploitation de VALORSA situé à Penthaz recouvre une surface de 12'000 m². Il peut être séparé en 4 entités distinctes : le centre de tri et de collecte des déchets, le centre de compactage des déchets incinérables, le centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA) et la déchetterie intercommunale de Gollion, Penthaz et Penthalaz. Une vidéo explicative des activités, réalisée en 2023, est disponible sur le site Internet de VALORSA sous : www.valorsa.ch.

Avec plus d'une centaine de livraisons par jour, le site de VALORSA est en mutation constante. Les tas de déchets évoluent rapidement. Nos collaborateurs font un travail remarquable pour gérer ces flux de déchets, ce qui permet d'optimiser les coûts de gestion. Pesage, déchargement, tri, broyage, conditionnement, constituent leurs tâches journalières.

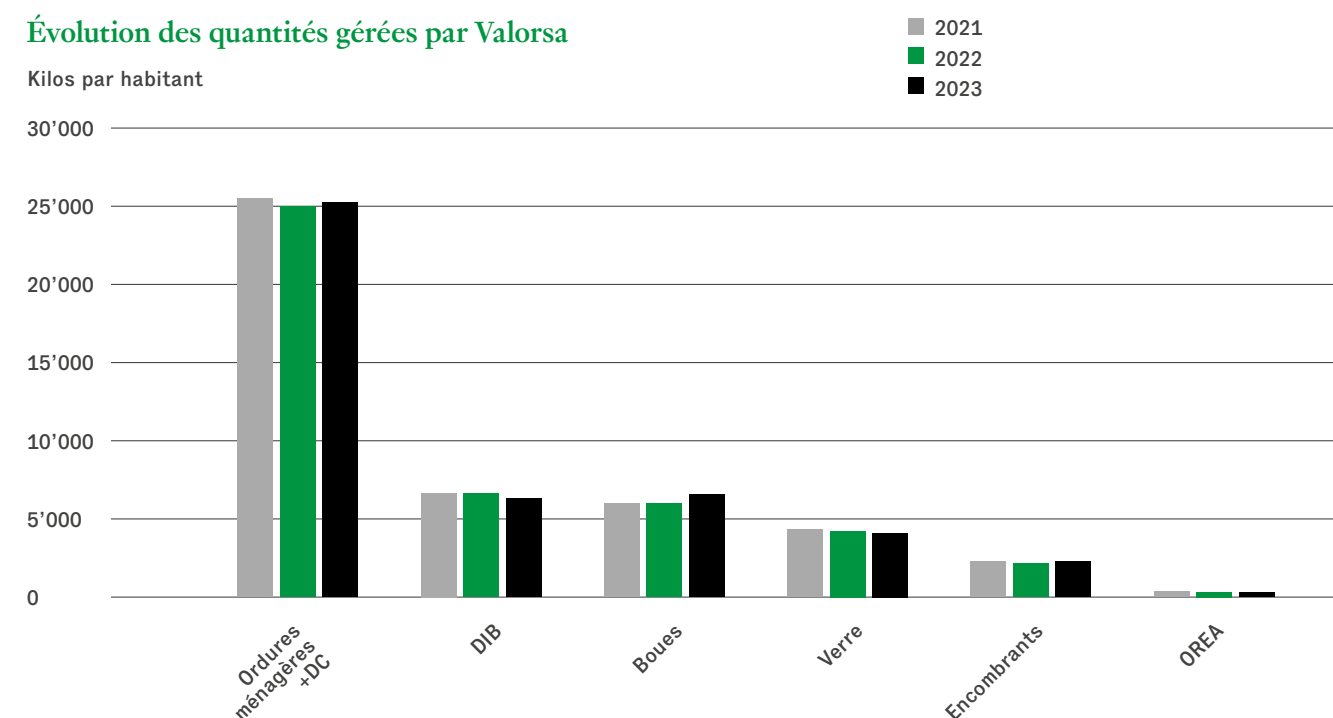


<https://www.valorsa.ch/fr/page.asp>

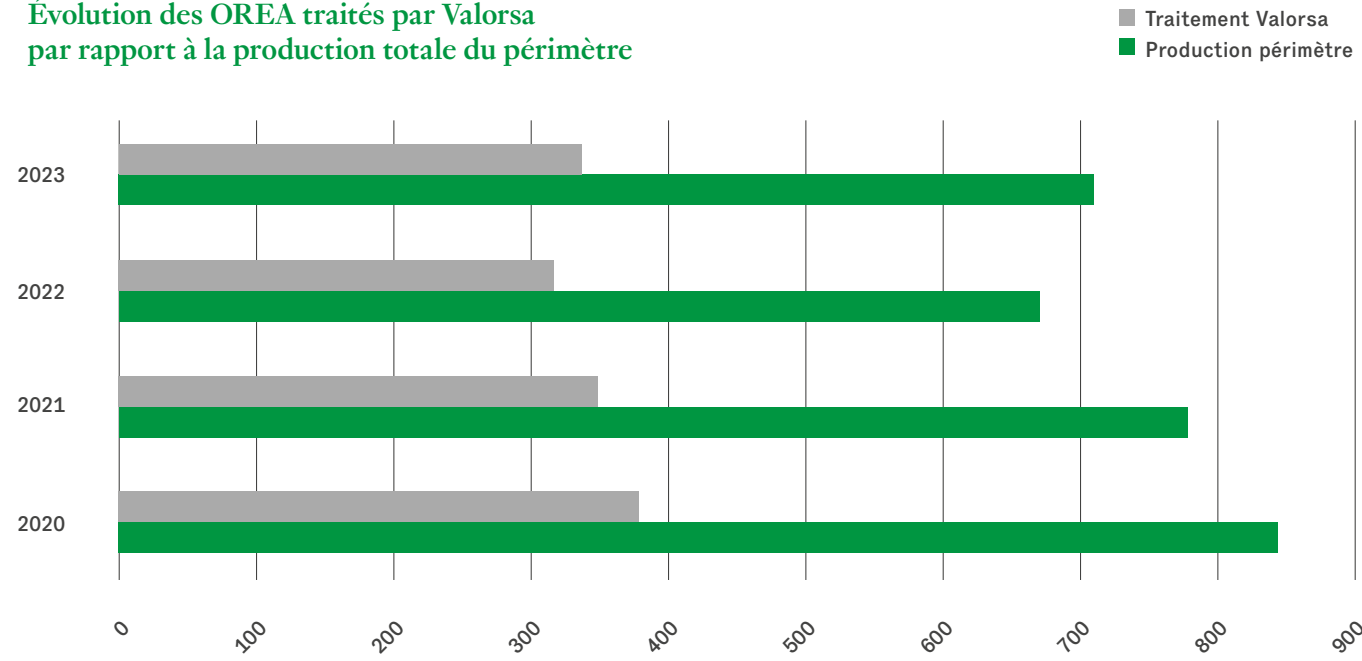
Conformément à la loi, VALORSA gère l'entier des ordures ménagères des communes actionnaires, même si ces déchets ne passent pas physiquement sur le site de Penthaz. 51% du verre, 67% des déchets encombrants et 46% des appareils électroniques et électroménagers produits dans les communes du périmètre arrivent également sur le site de Penthaz.

Évolution des quantités gérées par Valorsa

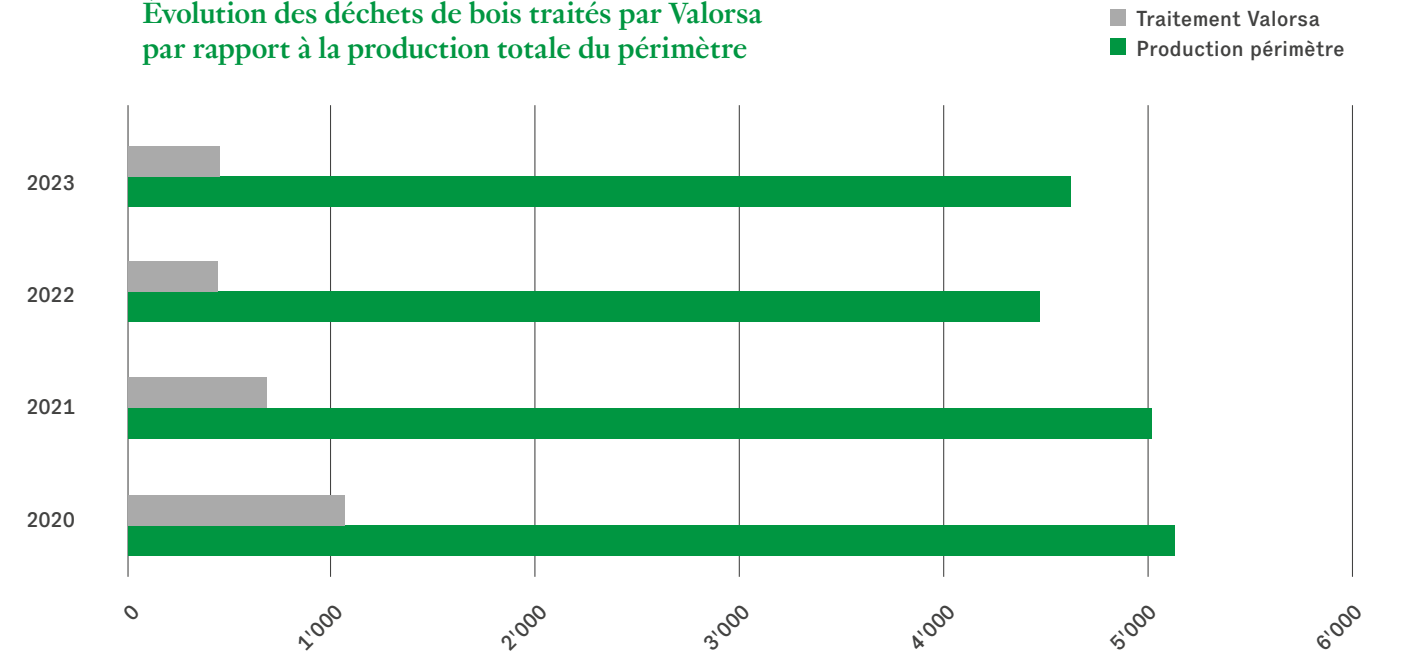
Kilos par habitant



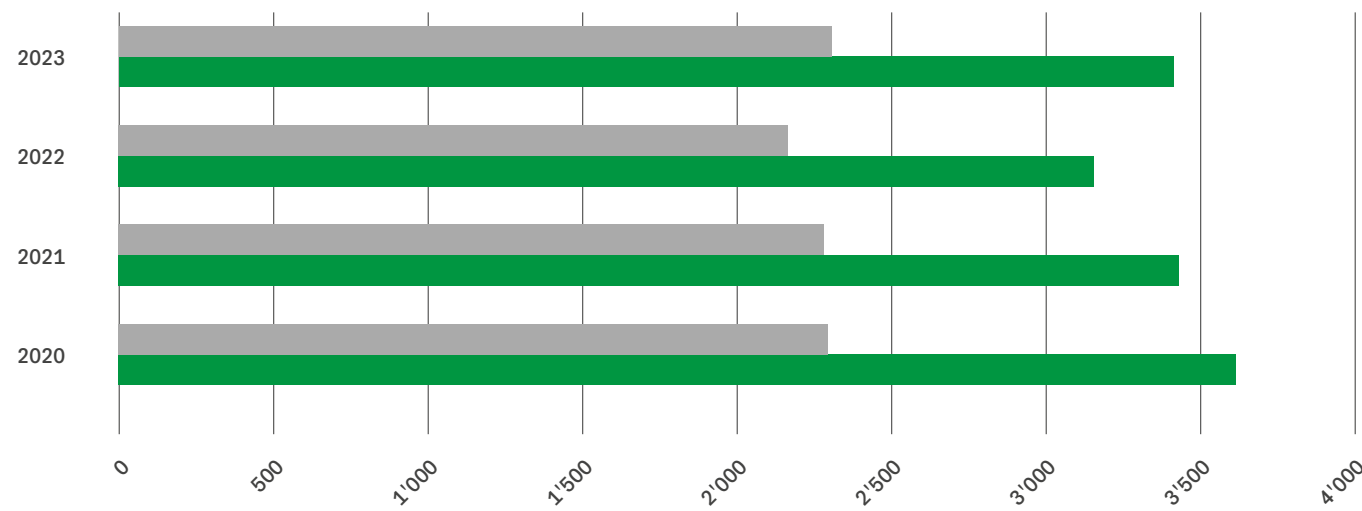
Évolution des OREA traités par Valorsa par rapport à la production totale du périmètre



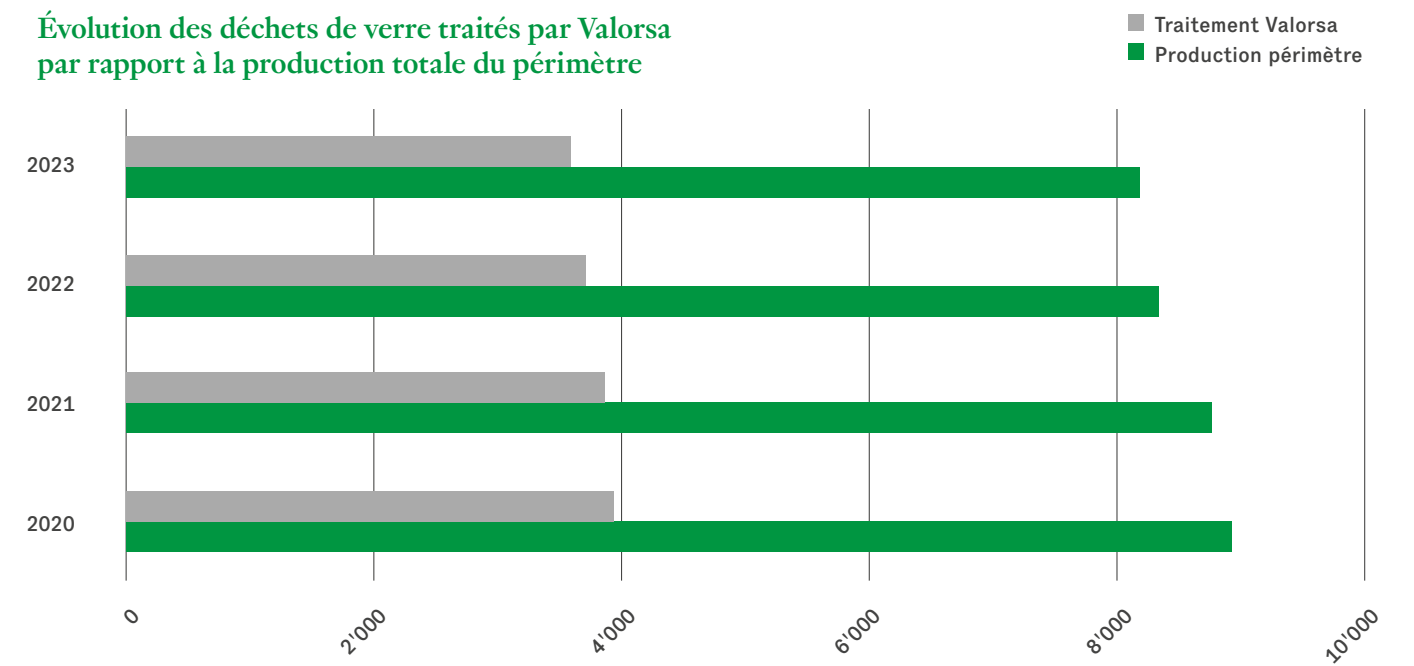
Évolution des déchets de bois traités par Valorsa par rapport à la production totale du périmètre



Évolution des déchets encombrants traités par Valorsa par rapport à la production totale du périmètre



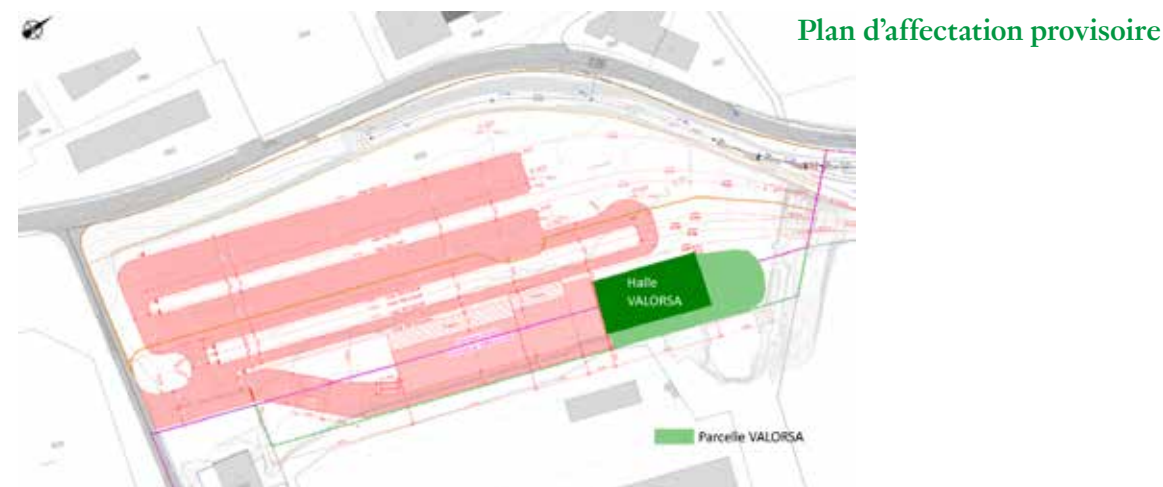
Évolution des déchets de verre traités par Valorsa par rapport à la production totale du périmètre



PROJET DE VUFFLENS-LA-VILLE / ACLENS

En 2020 déjà, une lettre des CFF nous annonçait de manière officielle que les voies de débord de la gare de Cossonay-Penthalaz ne pourraient plus être utilisées pour du transfert sur rail de marchandises (bois, betteraves et déchets) d'ici une échéance planifiée à 2025/26. La rénovation de la gare nécessite un rallongement des voies et par conséquent l'activité de logistique des marchandises disparaîtra.

Dès lors, les discussions ont démarré entre le canton, les CFF et VALORSA pour l'obtention d'une parcelle se situant dans la zone industrielle de Aclens/Vufflens-La-Ville. Au fil des négociations, 2 autres acteurs se sont ajoutés dans les discussions. A fin 2023, les négociations de partage et d'organisation de la zone d'affectation sont finalisées. Une convention entre les différents partenaires est signée. Le cahier des charges du projet d'étude d'implantation de Valorsa est en cours d'élaboration. En ce qui concerne les prochaines validations de planification, nous sommes encore en attente pour une officialisation de la mise à l'enquête des CFF.

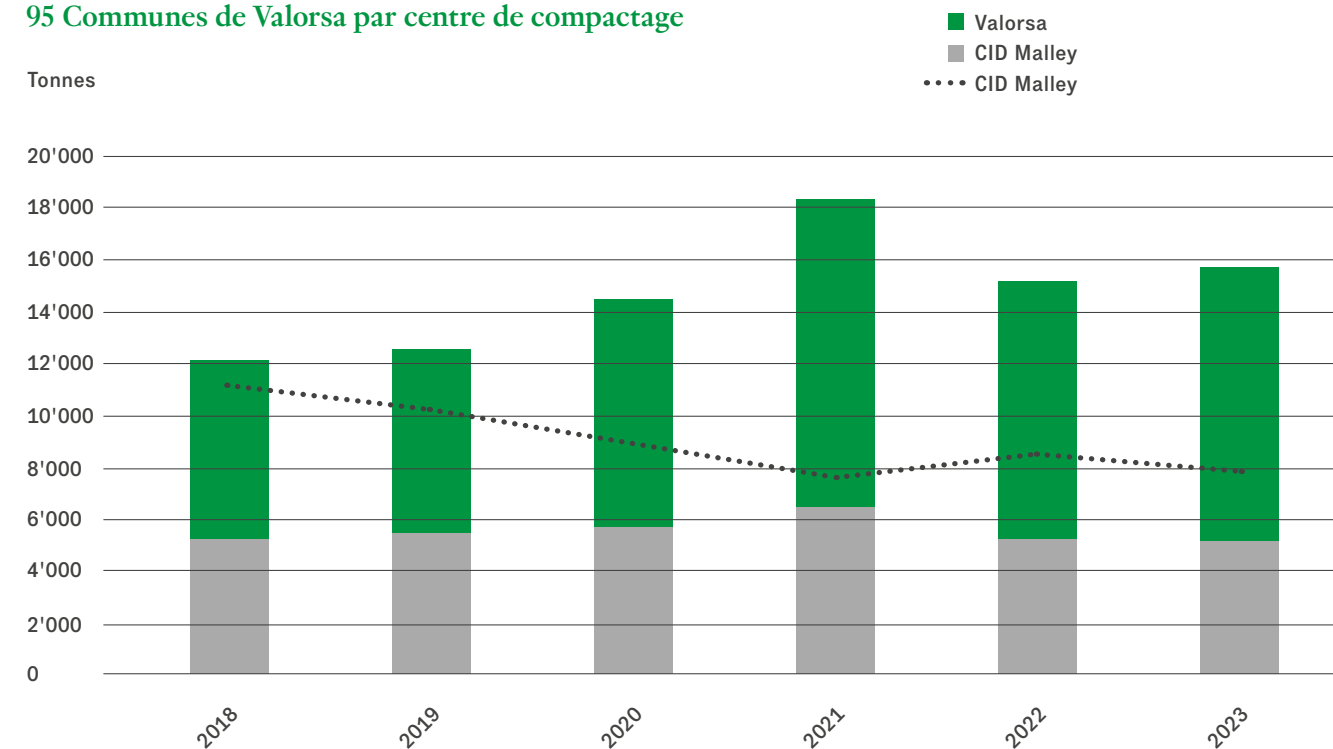


DÉCHETS INCINÉRABLES

En 2023, VALORSA a traité 25'295 tonnes d'ordures ménagères et de déchets communaux, soit 253 tonnes de plus que l'année précédente. 30% de ces déchets sont passés physiquement sur le site de Penthaz. Les 70% restant sont soit collectés directement en benne ACTS par les transporteurs, soit acheminés vers un satellite régional (centre de compactage) avant de prendre le train. L'entier de ces tonnages est dirigé par le rail chez TRIDEL pour la production d'énergie.

Les 2'308 tonnes de déchets encombrants collectés à Penthaz ont été broyés sur le site avant de rejoindre TRIDEL par camion. Le bois est traité selon le même processus.

Évolution des tonnages d'ordures ménagères des
95 Communes de Valorsa par centre de compactage

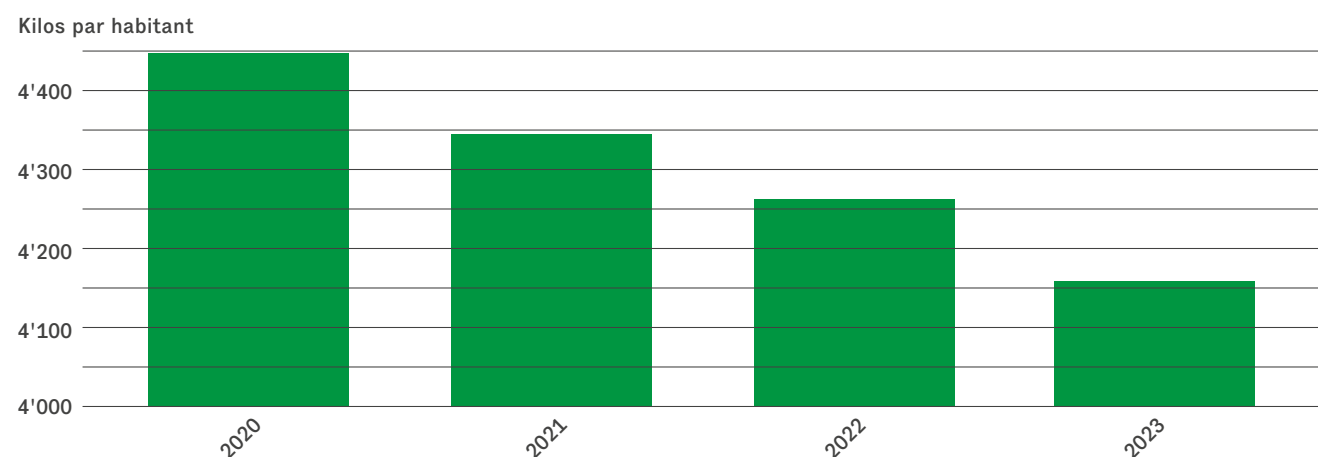


VERRE

La quantité de verre collectée a diminué de 105 tonnes par rapport à l'année 2022 ce qui représente une baisse de 2.5%.

De manière globale, les quantités de verre diminuent d'année en année. Malgré la qualité des emballages en verre, les producteurs se tournent de plus en plus vers des emballages en plastiques qui présentent d'autres avantages, notamment des économies liées aux transports. Les quantités de verre par habitant varient très peu d'année en année. La moyenne cantonale est de 39.1 kg par habitant pour 2023 alors que celle du périmètre est de 37.8 kg par habitant pour plus de 215'000 personnes. VALORSA a donc collecté un peu plus de la moitié du verre produit sur le périmètre. Le verre trié est acheminé chez Vetropack à Saint-Prex et le verre mélangé vers des verreries européennes. Valorsa se charge de la rétrocession du verre pour les communes actionnaires. Nous rappelons que le verre trié est rétro-cédé à environ CHF 98.- par tonne et à environ CHF 58.- par tonne pour le verre mélangé. Ces montants varient d'une année à l'autre en fonction de la taxe encaissée par l'association faitière Vetroswiss.

Évolution des quantités de verre gérées par Valorsa



FLACONNAGES

De manière générale, la qualité de tri de cette filière est bonne, ce qui démontre que les habitants des communes jouent le jeu et comprennent les enjeux du tri à la source.

Suite à l'adoption de la motion Dobler en 2023 par le Parlement suisse, le Conseil fédéral est chargé d'établir, par voie d'ordonnance, la faisabilité d'une collecte séparée et d'un recyclage coordonné et systématique des fractions recyclables des déchets plastiques dans toute la Suisse. Une nouvelle filière va donc voir le jour ces prochaines années et la filière des flaconnages, comme nous la connaissons, risque de changer. Beaucoup d'inconnues sont encore présentes, notamment en terme de logistique et d'exutoire.



Pictogramme « flaconnages » de Valorsa

FLACONNAGES

FLACONS EN PLASTIQUE AVEC BOUCHON

↓ Accepté

- Alimentaire, bouteilles de lait, d'huile, de vinaigre, de miel, flacons de mayonnaise, de sauce tomate...
- Flacons et tubes de produits ménagers et d'hygiène : lessive, adoucissant, shampoing, gel douche...
- Produits d'entretien ménager : détergents pour sols, vitres, inox, carrelages, WC, détartrants...

✘ Refusé

- Bouteilles PET, pour soda et eau
- Flacons avec classe de toxicité :
- Plastiques souples : sacs et films plastiques, sachets et recharges, pots de yogourts, barquettes de viande et autres, vaisselle jetable, boîtes à oeufs en plastique
- Plastiques durs : pots pour plantes, cageots, boîtes et autres ustensiles
- Polystyrène expansé : Sagex®, Styropor®, chips de protection...

TEL. 021 862 71 63 - 1303 Peninah

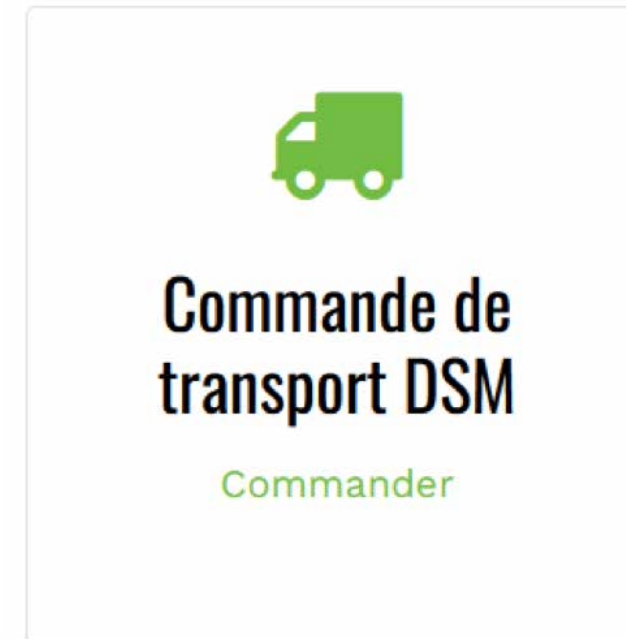
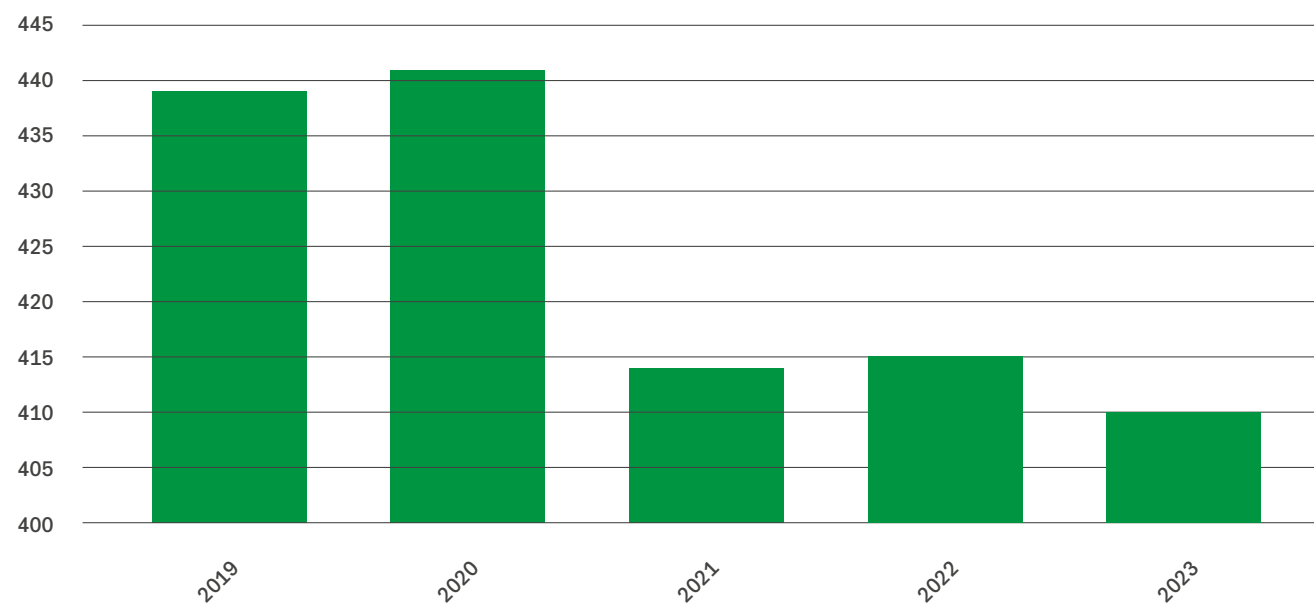
DÉCHETS SPÉCIAUX DES MÉNAGES (DSM)

La filière des DSM demande une attention particulière. Même si les quantités sont très faibles par rapport à d'autres filières, le conditionnement et le stockage réalisé par les communes doit répondre à des consignes de sécurité strictes. C'est également le cas pour VALORSA qui gère la logistique et le transport, nécessitant un permis spécial (ADR).

Depuis le 1^{er} janvier 2009, VALORSA assure la collecte des déchets spéciaux des ménages (DSM) dans les déchetteries du périmètre sur un simple appel, email ou demande de désapprovisionnement via le formulaire en ligne. En 2023, 410 transports ont été faits, soit l'équivalent de l'année précédente.

Évolution du nombre de transport de déchets spéciaux des ménages (DSM)

Kilos par habitant



VALORSA
Une solution pour vos déchets!

Bulletin de commande DSM/OEA

Communes *

+ Add

Personne de contact *

Date de la commande *

d mmmmm yyyy

Téléphone *

Adresse email *

Un récapitulatif de votre commande sera envoyé à cette adresse.

Palette(s) DSM pleine(s) à récupérer

Palette(s) DSM vide(s) à livrer en retour

DÉCHETS SPÉCIAUX DES MÉNAGES (DSM)

FINANCEMENT

La répartition des coûts sous forme de péréquation calculée en fonction du nombre d'habitants permet d'assurer que les DSM soient éliminés conformément aux dispositions légales. En 2023, les plus de 215'000 habitants du périmètre « Ouest » ont produit plus de 250 tonnes de DSM, ce qui correspond à environ 1,1kg par personne. Le traitement des DSM coûte cher. VALORSA rappelle sans cesse aux communes actionnaires que les déchets qui ont de la valeur, comme les piles et les batteries, doivent être livrés à VALORSA avec les DSM. Ils entrent alors en positif dans la péréquation et permettent de diminuer la facture globale pour les communes et les habitants. Afin de limiter encore les coûts, VALORSA effectue un second tri à Penthaz. Le conditionnement de certaines fractions évolue, comme c'est le cas pour les néons. De plus, la généralisation de « nouveaux » déchets comme les piles et les batteries au lithium demande, elle aussi, une attention particulière.

CONSEILLER OCS

L'Ordonnance sur les conseillers à la sécurité (OCS du 15 juin 2001, RS 741.622) stipule que chaque entreprise qui effectue des opérations d'emballage, de remplissage, d'expédition, de chargement ou de déchargement de marchandises dangereuses est soumise à cette

ordonnance (art. 2) et doit désigner un conseiller à la sécurité. Les organismes relevant de l'autorité publique sont également considérés comme des entreprises selon l'OCS.

De ce fait, les communes qui collectent des DSM à la déchetterie sont soumises à cette ordonnance pour autant que les quantités dépassent la limite. En dessous de 300 kilos par transport, les communes n'ont pas l'obligation de désigner un conseiller à la sécurité. Afin d'offrir un support uniformisé aux communes, d'optimiser les coûts et d'assurer une sécurité optimale de la filière, Valorsa a délégué Monsieur Jonathan Merenda pour suivre les cours de conseiller OCS. Les visites de déchetteries ont continué en 2023. Afin de pouvoir désigner Monsieur Merenda comme conseiller OCS de la commune, celles-ci doivent respecter certaines règles dont l'obligation de former le responsable de la déchetterie. Le processus de mise en place de cette prestation a pris un peu plus de temps que prévu. Les visites continueront l'année prochaine afin que les communes du périmètre puissent annoncer le conseiller OCS au département.



APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRO-MÉNAGERS ET ÉLECTRONIQUES (OREA)

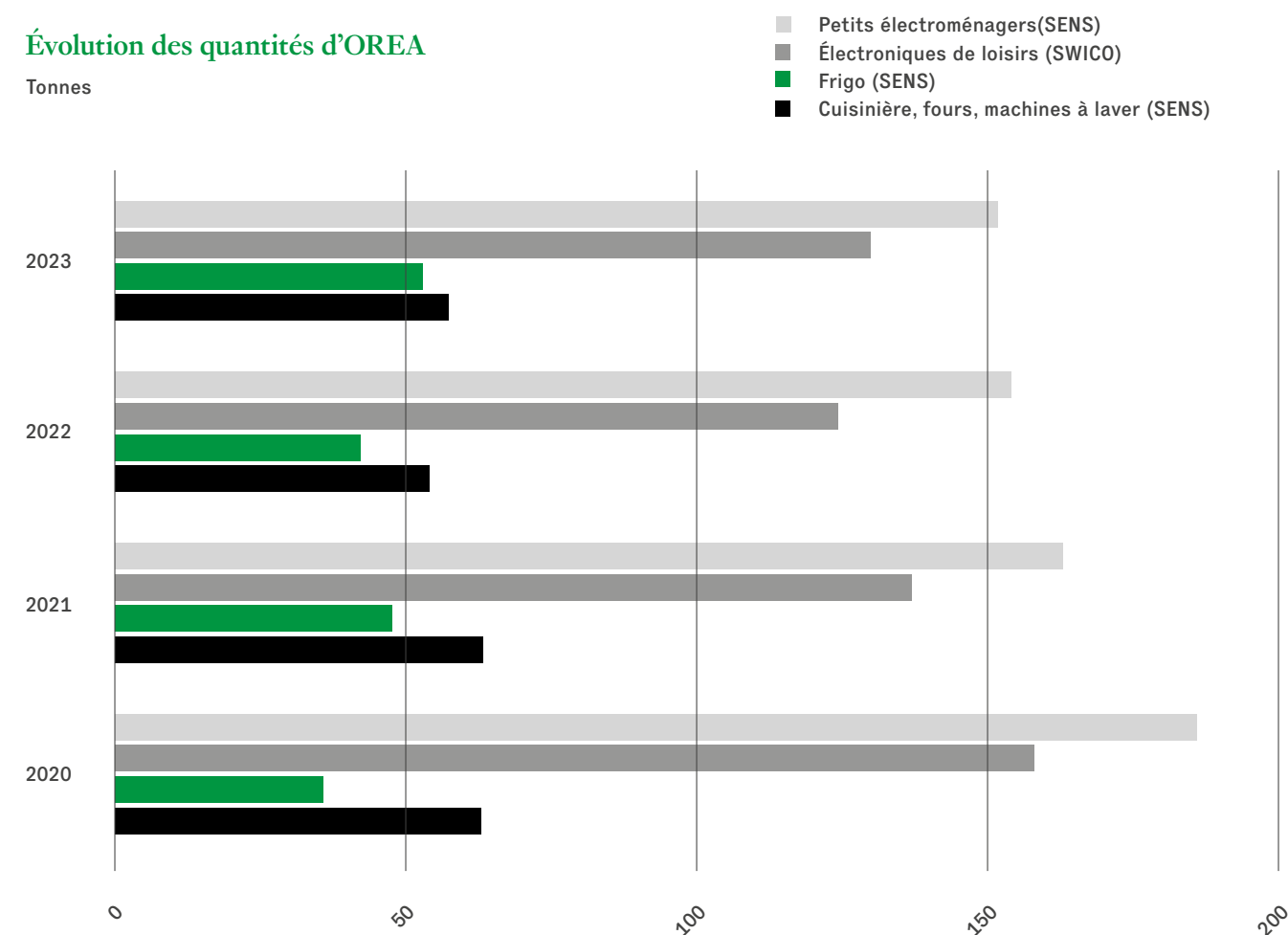
VALORSA est un centre de reprise officiel et joue un rôle d'intermédiaire pour les communes du périmètre. En effet, les deux organisations faitières imposent des poids minimaux pour la collecte de la marchandise.

Dans le cadre de l'application de l'Ordonnance fédérale sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques du 14 janvier 1998 (OREA), deux organisations, SENS eRecycling et SWICO, coordonnent la collecte et le recyclage des appareils électriques et électroniques au niveau Suisse. Ces deux organisations gèrent la taxe anticipée de recyclage (TAR), qui permet de financer la filière et de traiter les appareils de manière écologique en récupérant les métaux rares et les autres matériaux recyclables actuellement. VALORSA est un centre de reprise officiel et joue un rôle d'intermédiaire pour les communes du périmètre. En effet, les deux organisations faitières imposent des poids minimaux pour la collecte de la marchandise. Or, bon nombre de petites communes de VALORSA n'arrivent pas à ces tonnages sur l'année et ne disposent parfois pas de place de stockage suffisante. VALORSA rappelle sans cesse que la reprise de ces déchets n'est pas obligatoire dans les déchetteries et qu'il est préférable que les habitants ramènent ces ap-

pareils chez les commerçants afin de diminuer les coûts. En 2023, VALORSA a collecté 392 tonnes d'appareils tous genres confondus. La diminution des tonnages est peut-être due à la dématérialisation (réduction d'utilisation de matière et écoconception) dans la production de ces appareils ou à un effort accru des citoyens à ramener ces produits directement dans les commerces.

Évolution des quantités d'OREA

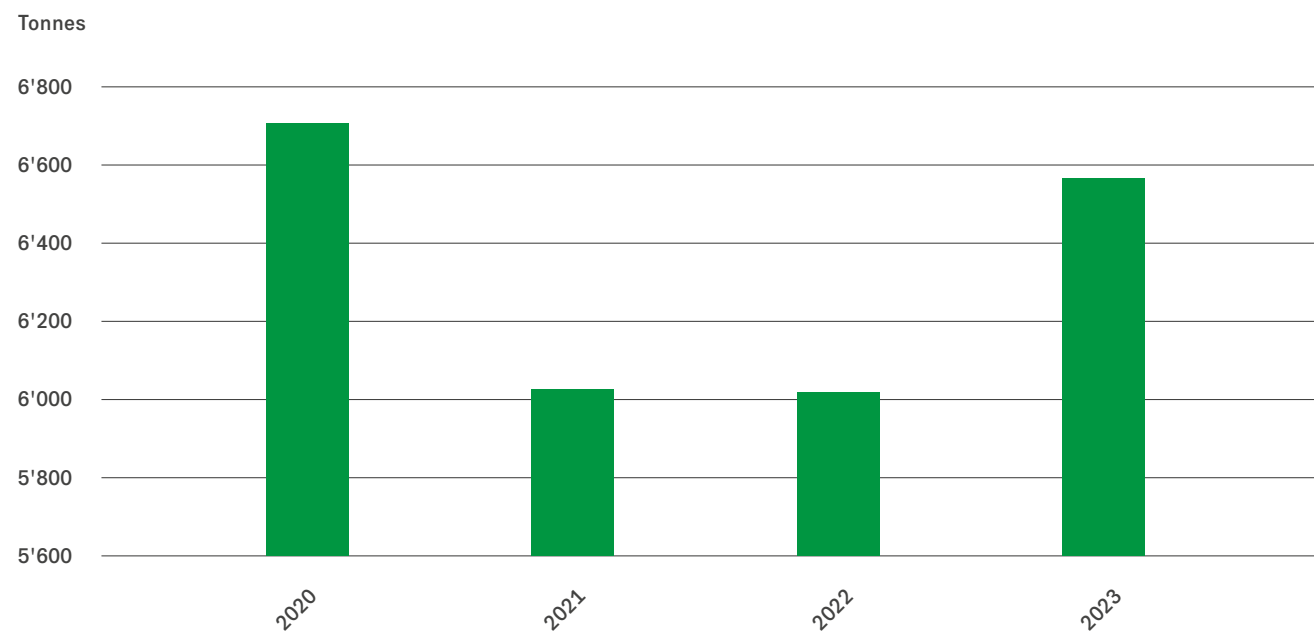
Tonnes



BOUES DE STEP ET PHRAGMICOMPOSTAGE

Depuis plusieurs années, VALORSA assure la coordination et la planification du traitement des boues de STEP provenant de son périmètre, ainsi que celles du périmètre SADEC. Pour ces deux périmètres, la zone d'apport est la STEP de Vidy (EPURA) qui dispose d'une unité d'incinération.

Évolution du tonnage de boues d'épuration traité par Valorsa en tonnes



Suite aux dernières rénovations et agrandissements de la STEP de Vidy, la totalité des boues de VALORSA et de SADEC a pu être traitée à Vidy. Un contrat de partenariat est en cours de finalisation entre les trois sociétés. La planification devrait être assurée en 2024 par la STEP de Vidy.

Pour mémoire, la loi interdit l'épandage sur champs de ces déchets depuis le 1^{er} octobre 2008. Les boues doivent être revalorisées thermiquement, en respectant les zones d'apport qui sont définies dans le plan de gestion des déchets vaudois. Tant les boues de STEP que les phragmicompostages sont des déchets qui demandent une gestion et une planification particulière.



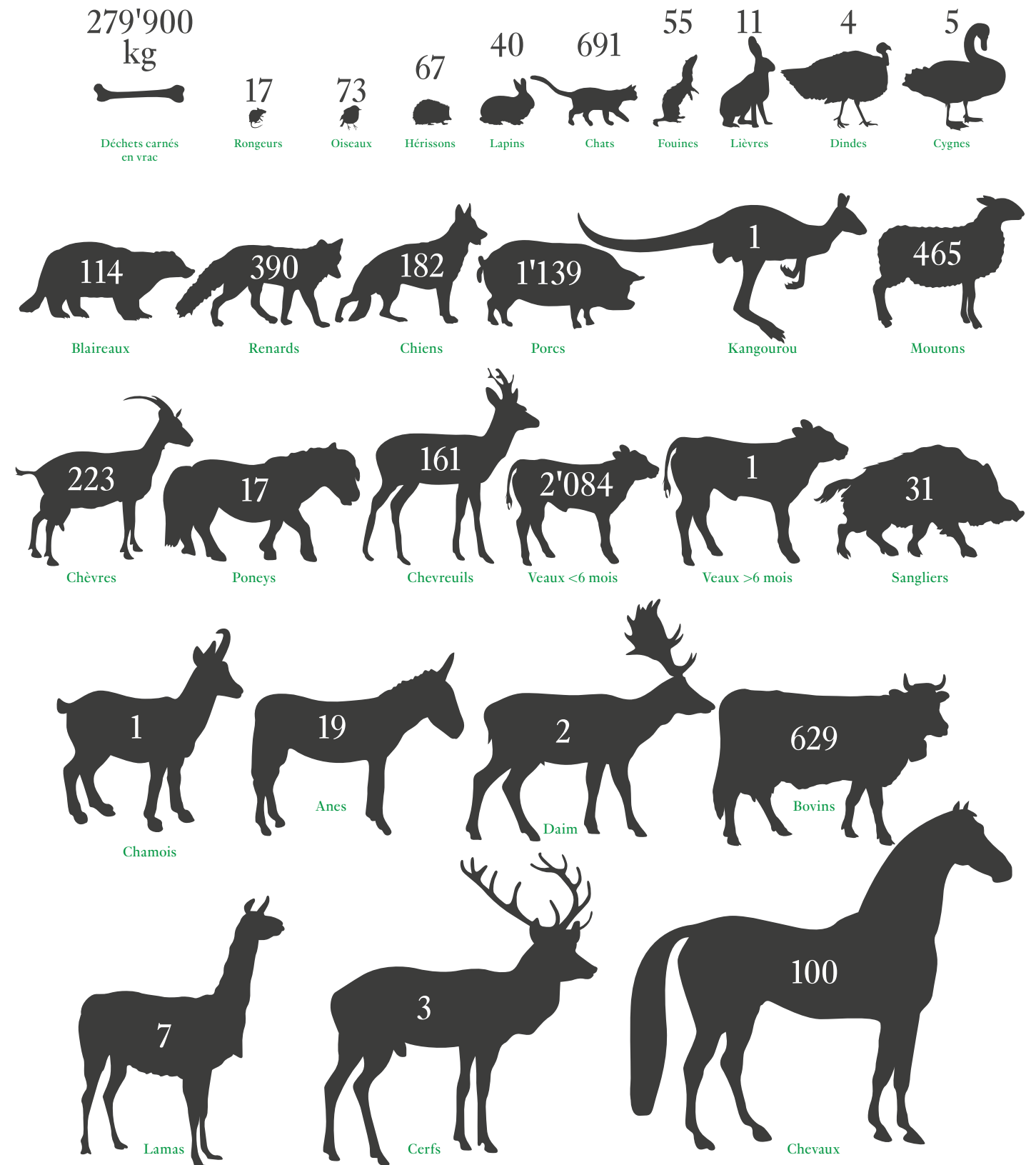
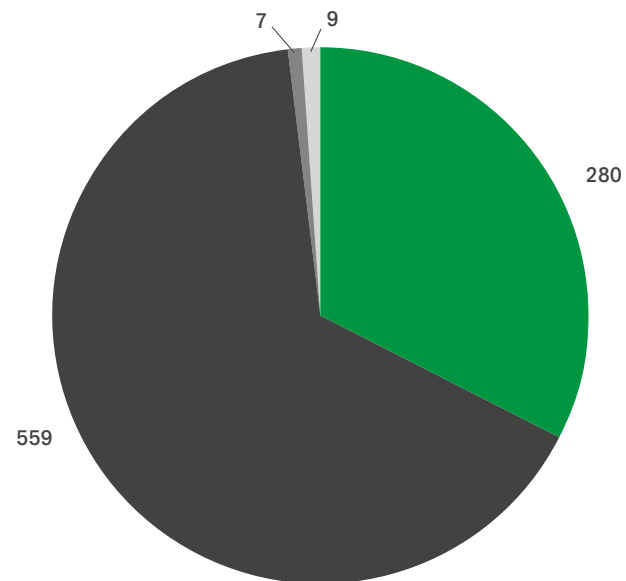
ÉQUARRISSAGE

Le Centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA) géré par VALORSA est d'importance cantonale. La gestion de ce type d'activité demande une attention particulière afin que les risques d'épizooties qui se transmettraient à l'homme soient réduits au maximum. Des analyses systématiques sont réalisées sur différents types de cadavres.

VALORSA traite, en plus des cadavres d'animaux de rente et de la faune, les déchets carnés provenant des boucheries de la région et les animaux de compagnie. Tous les déchets carnés sont conditionnés dans une benne réfrigérée de 36 m³, avant d'être transportés et incinérés chez GZM à Lyss.

Répartition des tonnages du centre d'équarrissage en 2023
Total : 855 tonnes

- Déchets carnés
- Bétail
- Animaux de compagnie
- Faune



MISE EN BALLES: STOCKAGE D'ÉNERGIE

Suite à l'accord établi avec la commune de Penthaz en réponse aux différentes plaintes de ses habitants (nuisances olfactives), à partir de cette année, VALORSA a changé sa procédure logistique et dès lors n'a pas effectué la mise en balles des ordures ménagères sur le site.

Durant la phase de maintenance de Tridel, Valorsa a donc procédé à un acheminement des ordures ménagères sur d'autres exutoires soit par train, après compactage, dans une autre usine d'incinération, soit par camion sur le site de la Poissine, à Grandson, pour une mise en balles.

Naturellement, le site de VALORSA à Penthaz reste une base arrière de stockage envisageable en cas de problème majeur dans l'usine de TRIDEL. Il est convenu que dans un tel cas, une communication officielle soit établie avec les communes impactées.



Processus de mise en balles en 2022.

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE GPP

Depuis 2002, VALORSA gère la déchetterie intercommunale de Gollion, Penthaz et Penthaz. Les Municipaux des trois communes et VALORSA se rencontrent une fois par année afin de faire le bilan de l'année écoulée et de discuter des points d'amélioration ou des demandes des usagers. Des réflexions ont été entamées en 2023, en collaboration avec l'association « Demain Penthaz » afin d'améliorer l'espace de troc.

La commune de Vufflens-la-Ville s'est approchée de Valorsa courant 2023 pour discuter d'une possibilité d'intégrer l'organisation de la déchetterie. En effet, l'échéance de l'utilisation du terrain privé pour permettre la prise en charge des déchets de cette commune a été fixé au 31 décembre 2023. Dès lors, après différentes discussions, la possibilité d'accueillir les 1336 habitants dans l'infrastructure existante s'est avérée la plus efficace pour les citoyens. C'est donc à l'unanimité que les communes de Gollion, Penthaz et Penthaz ont accepté la proposition moyennant quelques aménagements. Le principal investissement est l'augmentation du nombre de places de parking et pour ce faire nous avons également pu profiter d'améliorer la sécurité dans le flux de passage des usagers. Nous avons également mis à disposition un lavabo pour une meilleure hygiène.

La déchetterie intercommunale sera donc dès le 1^{er} janvier 2024 sous le nom de DGPPV (Déchetterie de Gollion, Penthaz, Penthaz, Vufflens-la-Ville). Les coûts sont répartis entre les quatre communes au prorata des habitants. Sa gestion demande environ 1 EPT.

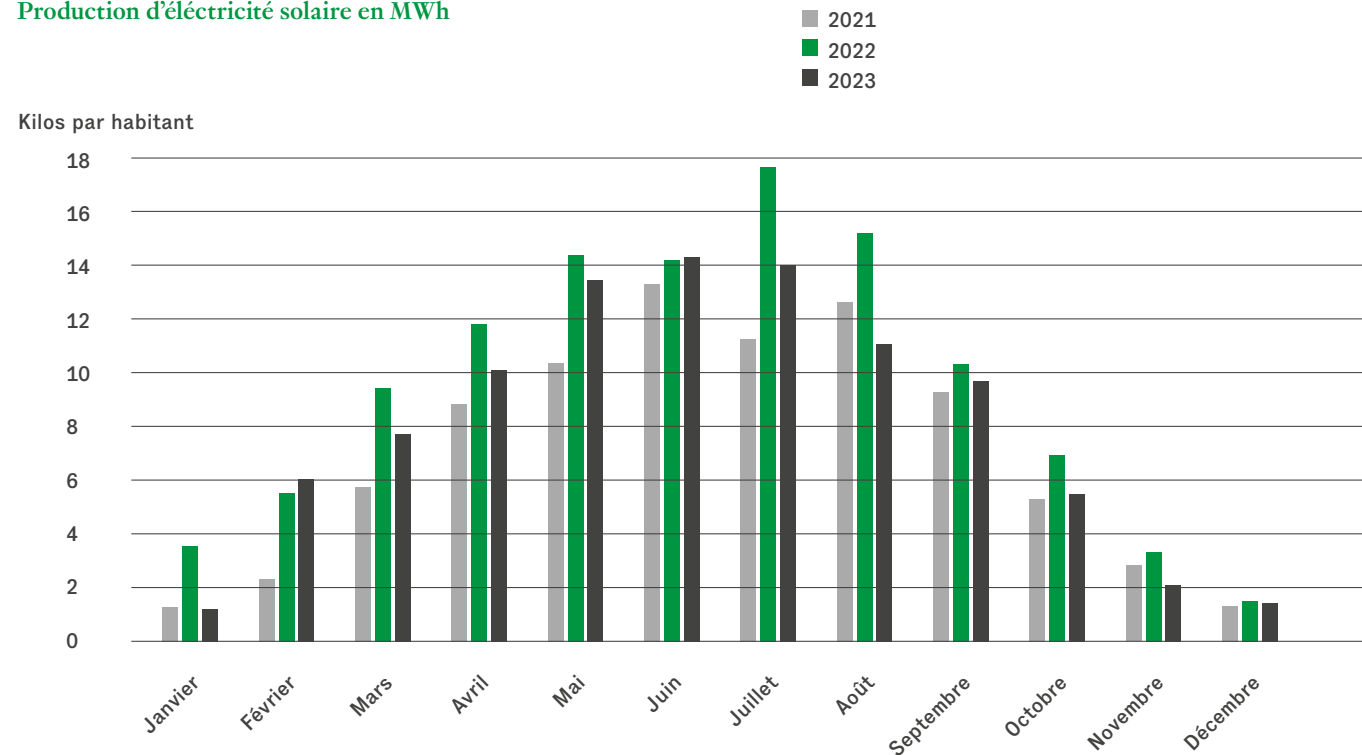


PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

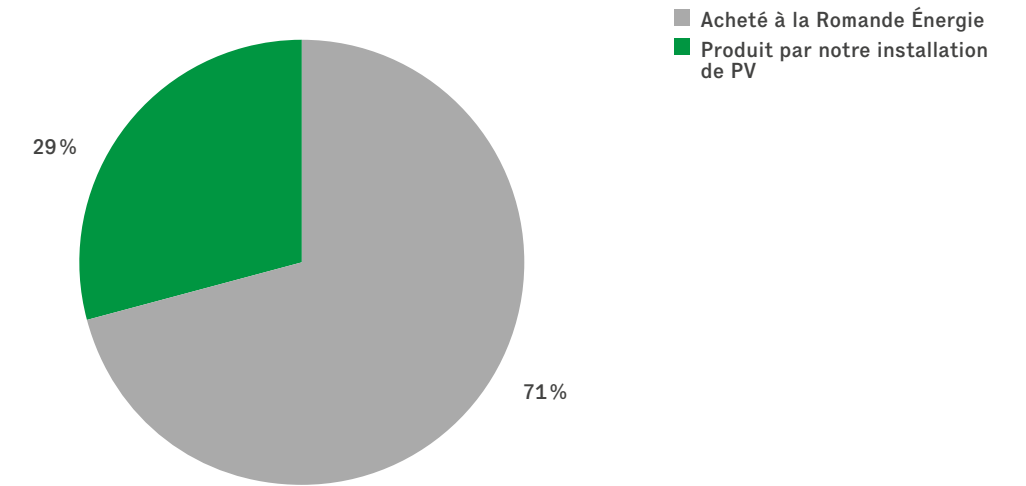
Avec une surface d'environ 800 m² de panneaux solaires pour une production d'environ 130'000 kWh, VALORSA couvre sa consommation d'électricité en énergie verte.

Cette année encore, un nettoyage de printemps complet de l'installation a été effectué. Les poussières soulevées dans la cour se déposent sur les panneaux, ce qui diminue la production d'électricité et engendre quelques problèmes techniques.

Production d'électricité solaire en MWh



Consommation totale de Valorsa en 2023



REFROIDISSEMENT DE L'ÉQUARRISSAGE

Afin d'optimiser l'énergie nécessaire au refroidissement des deux chambres froides de l'équarrissage, un investissement de remplacement du vieux système, récupéré en son temps aux abattoirs de Malley, a été entrepris pour environ CHF 90'000.-. Ce refroidisseur d'eau glycolée permet de garantir les deux locaux à une température de 4°C durant toute l'année et ainsi de diminuer l'odeur des carcasses en décomposition lors du stockage.



ACHAT DE 2 ÉLÉVATEURS ÉLECTRIQUES

Pour remplacer deux anciens élévateurs thermiques, Valorsa a investi dans deux modèles électriques. Le premier est dédié à la manutention dans l'équarrissage et le deuxième pour l'exploitation du tri des déchets.



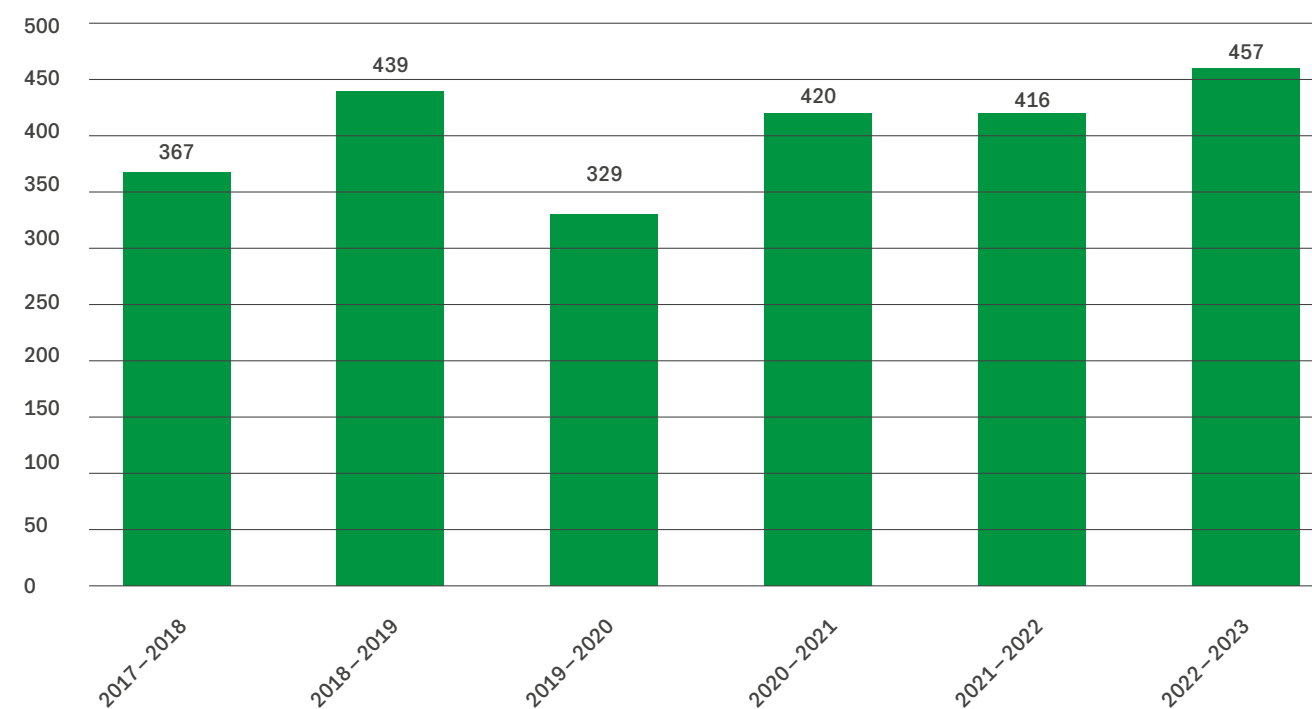
COSEDEC

La Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), dont VALORSA est coopérateur, se positionne aujourd'hui comme la référence romande en termes de formation et de sensibilisation dans le domaine des déchets.

En 2023, les élèves de 457 classes des établissements scolaires du périmètre ont été sensibilisés à la préservation des ressources et à la gestion des déchets. Les animations en classe abordent différentes thématiques en fonction du degré d'enseignement. Elles sont financées par VALORSA et donc gratuites pour les écoles.

La Coopérative développe également, d'année en année, ses prestations de formations pour adultes. En 2023, en plus des formations en présentiel organisées pour les communes ou les entreprises, une formation en ligne pour les élus communaux a été développée. COSEDEC accomplit aussi diverses tâches attribuées par les différents périmètres partenaires et la DGE, telles que le secrétariat de diverses instances, la communication centralisée, la coordination de la campagne cantonale de responsables.ch et de l'action « coup de balai » ou encore la tenue de stands pour sensibiliser les citoyens lors de manifestations communales.

Évolution du nombre d'animations données dans les établissements scolaires du périmètre Valorsa



Crédit: Vincent Galloux

SÉANCES DÉCENTRALISÉES POUR LES COMMUNES

Afin de répondre au mieux aux besoins des communes actionnaires, Valorsa a envoyé en début d'année un questionnaire de satisfaction pour les évaluer. Les résultats ont été très positifs et ont permis de mettre en lumière certains points à améliorer. Pour la majorité, les communes sont très satisfaites des services de Valorsa.

Afin de répondre aux différents points soulevés dans le questionnaire et de comprendre au mieux les besoins, Valorsa est allée à la rencontre des communes. Entre mai et juin 2023, 6 séances décentralisées, réparties sur le périmètre, ont été organisées avec les Municipaux. La participation fût de 84 communes sur 95. Nous profitons une nouvelle fois de remercier les communes pour leur accueil et leur participation.

Différents objectifs étaient à l'ordre du jour comme notamment ; faire la connaissance du Directeur de Valorsa, M. André Vessaz ; comprendre de plus près les besoins des communes ; partager autour des thématiques actuelles de la gestion des déchets comme la gestion des plastiques ménagers et des briques à boisson ou encore répondre à des questions spécifiques des communes présentes. Ces rencontres de partage ont été fortement appréciées et ont pu renforcer les collaborations.



FORMATION POUR RESPONSABLES DE DÉCHETTERIES

En fin d'année, deux demi-journées de formation destinées aux responsables de déchetteries ont été organisées par Valorsa à la protection civile de Gollion. Elles ont réuni 50 personnes pour 40 communes distinctes. Différents thèmes actuels de la gestion des déchets ont été abordés comme notamment les rôles et les tâches des responsables de déchetteries, l'organisation spatiale des déchetteries ou encore les aspects techniques, logistiques et financiers des différentes filières de déchets. L'objectif premier de cette formation est de transmettre les bonnes pratiques et de définir des bases communes de gestion du périmètre.

D'autres communes ont bénéficié d'une petite formation directement dans leur déchetterie. Ce contact bilatéral est apprécié et permet de former les responsables de déchetteries en fonction de leurs besoins et de leurs connaissances. Une visite du site de Penthaz est proposée en complément et permet de poursuivre le dialogue.

RESPONSABLES.CH

Pour mémoire, la campagne cantonale de communication « responsables.ch » est financée par la majeure partie des périmètres de gestion des déchets vaudois, dont VALORSA, et l'Etat de Vaud. Cela fait maintenant 11 ans que l'objectif premier des campagnes est de sensibiliser les vaudoises et vaudois à produire moins de déchets en changeant de comportement. Vous retrouvez toutes les campagnes de sensibilisation et une multitude d'actions utiles pour réduire sa production de déchets sur le site www.responsables.ch.

**agissons
ensemble
pour moins
de déchets**

Moins de déchets avec les 5R

- > RENONCEZ aux emballages inutiles
- > RÉPAREZ les objets au lieu d'acheter du neuf
- > RÉFLÉCHISSEZ lors de l'achat à la durée de vie de vos appareils
- > RÉUTILISEZ avec les plateformes d'échange
- > RECYCLEZ en transformant vos déchets en nouveaux objets

LUNCH ATTITUDE

En 2023, la campagne de la Lunch Attitude, initiée en 2020 déjà, a été renforcée par la distribution des boîtes lunch et la création de contenus pour les réseaux sociaux comme notamment la création de vidéos avec des influenceurs. Avec le soutien de la CVCI, plus de 9'000 boîtes ont été distribuées à plus d'une cinquantaine de take-away et à la vingtaine de communes qui en font une promotion active sur leurs territoires.

Pour mémoire, cette campagne consiste à encourager le public et les Food truck à limiter les emballages dans la restauration rapide qui ont une durée de vie très courte. Les commerçants s'engagent à accepter de servir la nourriture à emporter dans le contenant amené par le client.

Nous profitons d'encourager les communes à participer activement aux actions de responsables.ch et suivre les actions sur les réseaux sociaux. VALORSA reste à disposition pour toute demande. <https://www.responsables.ch/lunch-attitude/>



SAVE FOOD – GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le gaspillage alimentaire constitue encore environ 10% du poids des sacs d'ordures ménagères. La campagne Save food, initiée en 2021 avec la création d'un stand, qui, rappelons-le, est mis à disposition gratuitement pour les communes (<https://www.responsables.ch/save-food/>), encourage les citoyens à réduire le gaspillage alimentaire en donnant des conseils et astuces.

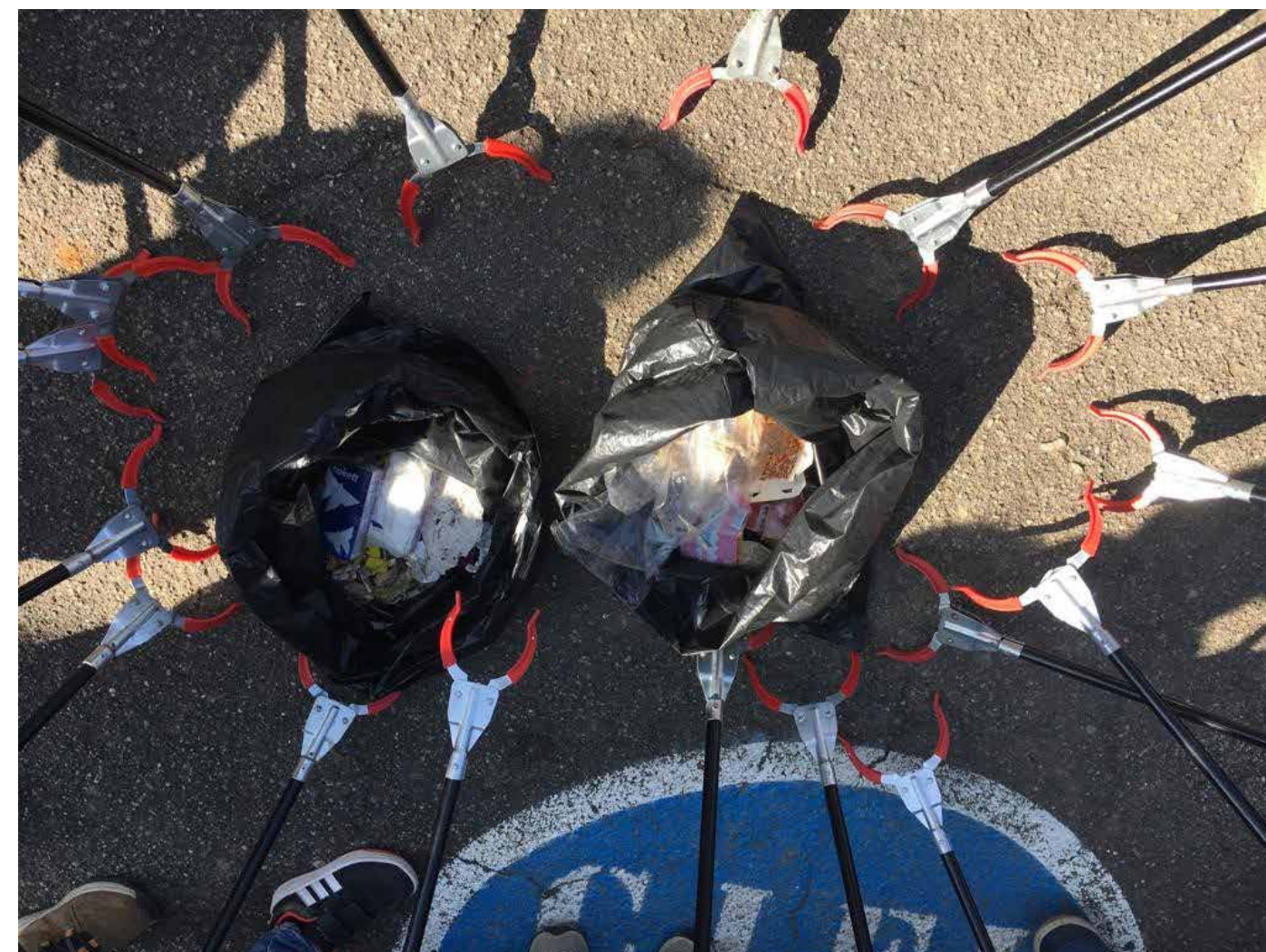
En 2023, responsables.ch a participé au banquet « foodsave » qui s'est déroulé le 22 septembre 2023 sur la place de l'Europe à Lausanne. Le principe de ce banquet était de cuisiner avec des chefs de renom, des denrées alimentaires issues de produits invendus, qui autrement seraient jetées. La bonne gestion des biodéchets reste une priorité pour les années à venir.



COUP DE BALAI

VALORSA, le canton de Vaud et les autres périmètres de gestion des déchets organisent chaque année, depuis 2002, l'action « coup de balai ». Cette action printanière consiste à sensibiliser la population aux jetés sauvages (littering) et à collecter les déchets dans certaines zones de la commune. En 2023, plus de 120 communes romandes, dont 28 sur le périmètre de Valorsa ont organisé cet événement. Il n'y a pas d'obligation pour les communes d'organiser cette action à la date officielle, mais cela permet de lui donner plus de rayonnement. L'organisation de cette action au printemps est judicieuse car cela permet de mieux repérer les déchets sauvages avant que les herbes ne poussent. COSEDEC est en charge de la coordination de cette action.

<https://www.cosedec.ch/communes/coup-de-balai/>



Organisez une action de ramassage des déchets dans votre commune !

Inscriptions jusqu'au 27 août sur www.balai.ch

Commune	Cantons	Tous	115 communes romandes
14.08.2022 Erlenberg	16.08.2022 Courtray	13.09.2022 Yverdon-les-Bains	24.09.2022 Bas
25.09.2022 Erlenberg	01.10.2022 Oleyres-sous-Echalens	06.10.2022 Crissier	22.10.2022 Belle
02.07.2023 Premiaz	14.07.2023 Posaris	24.07.2023 Villiers-la-Ville	25.07.2023 Nyon
18.01.2023 Carrefin	18.01.2023 Ollon	19.01.2023 Clédon	19.01.2023 Clédon
20.05.2023 Lutry	22.05.2023 Bussigny, Vaud	25.05.2023 Grilly	24.05.2023 Fiezeyert
24.01.2023 Cheyres	24.01.2023 Rossinières	24.01.2023 Vevey	24.01.2023 Renens
24.03.2023 Moudon	24.03.2023 Pully-Pinot	24.03.2023 Villars-le-Terrier	24.03.2023 ecublens
26.01.2023 Saint-Pierre	24.05.2023 Nyon	24.05.2023 La Tour-de-Peilz	24.05.2023 Romanel-sur-Lausanne
24.01.2023 Penthaz	24.01.2023 Bercher	24.01.2023 Mailly	24.01.2023 Le Mont-sur-Lausanne
24.01.2023 La Tour-de-Trélor	24.01.2023 Belle	24.01.2023 Aulligny	24.01.2023 Le Mourot
24.01.2023 Pully-les-Bains	24.01.2023 Renens	24.01.2023 Farvagny	24.01.2023 Corbitres

COMMUNES DU PÉRIMÈTRE OUEST

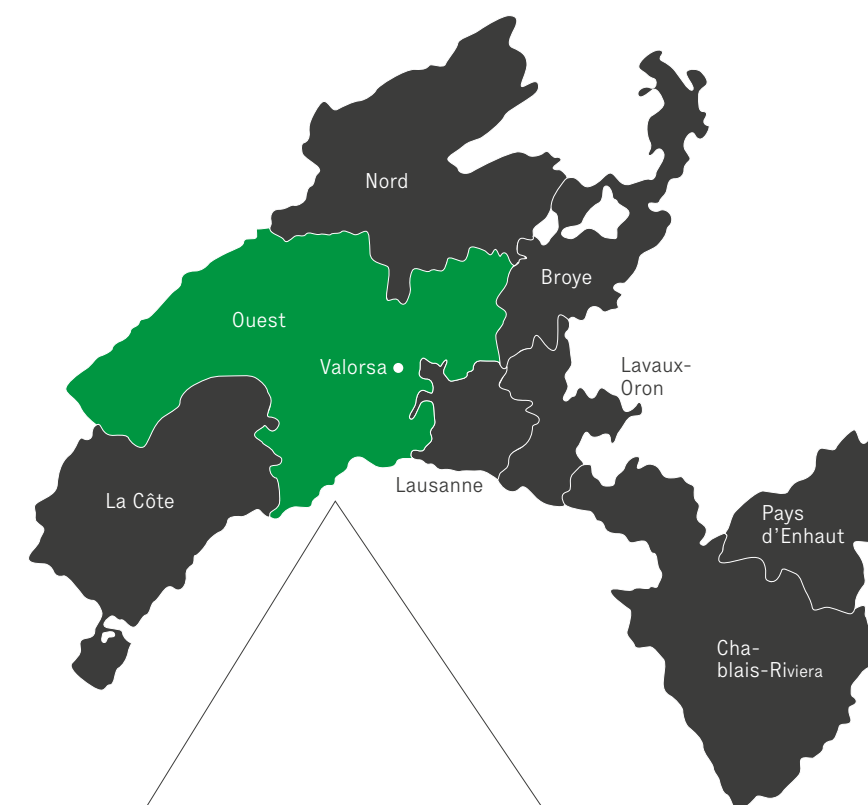
Le périmètre de gestion Ouest compte 95 Communes depuis les diverses fusions qu'il y a eu en juillet 2021.

Toutes les Communes du périmètre sont actionnaires de VALORSA SA, soit :

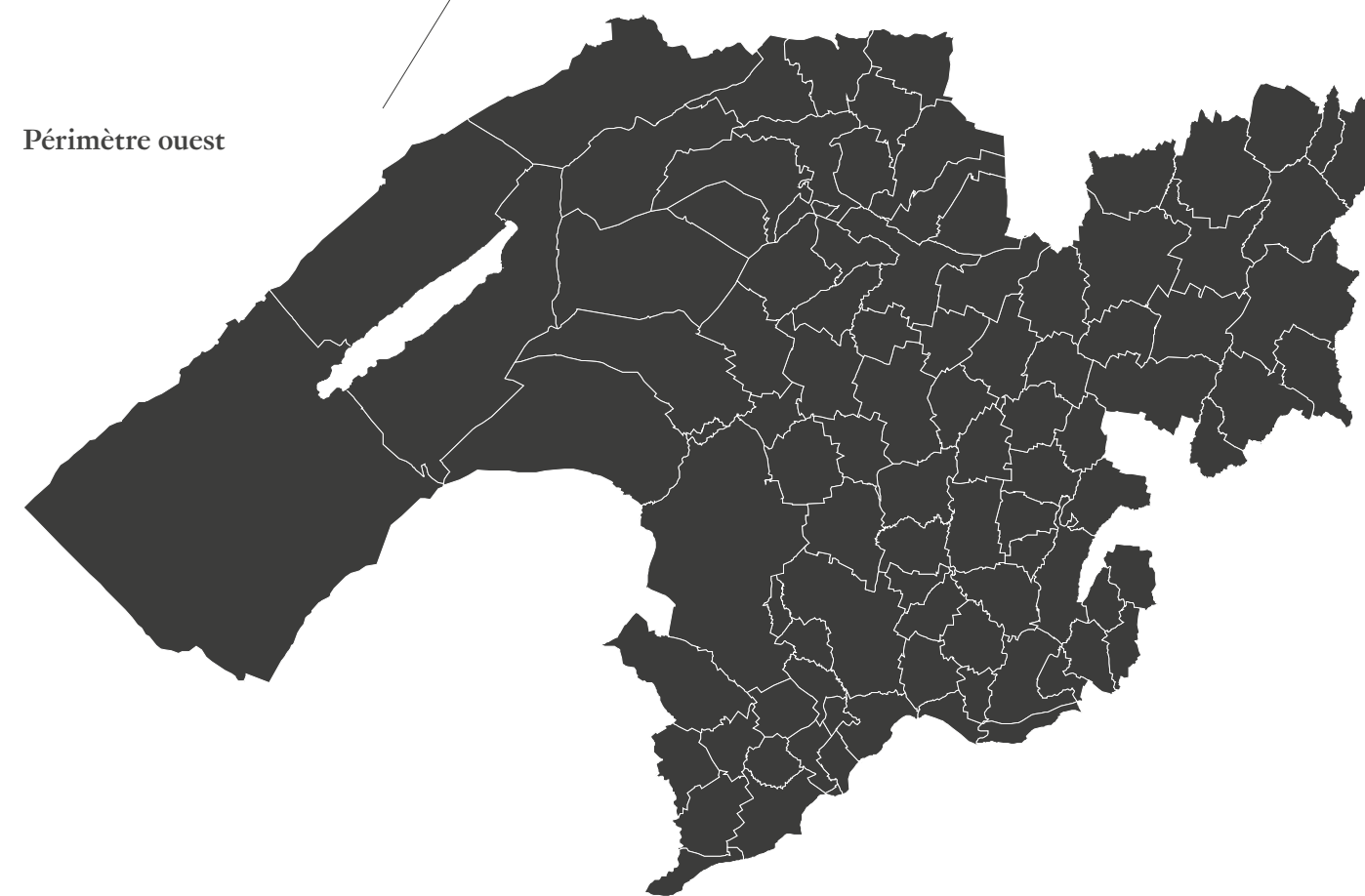
Aclens	Eclépens
Agiez	Ecublens
Arnex-sur-Orbe	Etoy
Assens	Ferreyres
Bercher	Fey
Bettens	Gollion
Bofflens	Goumoens
Bottens	Grancy
Bournens	Hautemorges
Boussens	Jouxten-Mézery
Bremblens	Juriens
Bretigny-sur-Morrens	La Chaux (Cossonay)
Bretonnières	La Praz
Buchillon	La Sarraz
Bussigny	L'Abbaye
Chavannes-le-Veyron	Lavigny
Chavannes-près-Renens	Le Chenit
Cheseaux-sur-Lausanne	Le Lieu
Chevilly	L'Isle
Chigny	Lonay
Clarmont	Lully
Cossonay	Lussery-Villars
Crissier	Lussy-sur-Morges
Croy	Mauraz
Cuarnens	Mex
Dailens	Moiry
Denens	Montilliez
Denges	Mont-la-Ville
Dizy	Montricher
Echallens	Morges
Echandens	Orny
Echichens	Oulens-sous-Echallens

Pailly
Penthalaz
Penthaz
Penthéréaz
Poliez-Pittet
Pompaples
Premier
Préverenges
Prilly
Renens
Romainmôtier-Envy
Romanel-sur-Lausanne
Romanel-sur-Morges
Rueyres
Saint-Barthelemy
Saint-Prex
Saint-Sulpice
Senarclens
Sullens
Tolochenaz
Vallorbe
Vaulion
Vaux-sur-Morges
Villars-le-Terroir
Villars-Sainte-Croix
Villars-sous-Yens
Vuarrens
Vufflens-la-Ville
Vufflens-le-Château
Vullierens
Yens

Carte des périmètres



Périmètre ouest



TONNES TRAITÉES DEPUIS 2003

Année	Ordures ménagères	Encombrants	DIB	Papier		Verre	Végétaux	Boues de STEP	OREA	Total	Variation
2023	25'295	2'308	6'344	0		4'158	0	6'579	328	45'012	487
2022	25'042	2'166	6'710	0		4'263	0	6'024	320	44'525	-624
2021	25'488	2'282	6'654	0		4'345	0	6'027	353	45'149	-122
2020	24'815	2'291	6'598	0		4'448	0	6'718	401	45'271	-3'134
2019	23'571	2'207	6'862	4'326		4'367	-	6'724	348	48'405	-2'567
2018	23'754	2'318	6'921	4'506		4'409	1'572	7'132	360	50'972	+321
2017	23'236	2'189	7'216	4'815		4'352	1'589	6'908	346	50'651	-991
2016	23'106	2'174	7'862	4'842		4'651	2'099	6'554	354	51'642	792
2015	22'745	2'047	8'056	4'881		4'789	1'839	6'139	354	50'850	-717
2014	22'308	1'880	8'190	4'782		5'258	2'529	6'257	363	51'567	-3'009
2013	23'349	2'013	10'124	4'943		5'363	2'527	5'867	390	54'576	-24'586
2012	39'418	2'391	17'786	5'278		5'214	2'477	6'117	481	79'162	1'166
2011	38'508	2'608	18'899	4'590		4'895	2'285	5'732	479	77'996	5'518
2010	37'627	2'607	15'110	4'476		4'733	1'946	5'577	402	72'478	1'194
2009	37'292	3'064	14'843	4'561		4'703	1'866	4'537	406	71'272	5'324
2008	36'815	3'522	14'245	4'426		4'392	2'153		395	65'948	8'034
2007	37'688	4'599	4'554	4'361		4'477	1'839		396	57'914	1'230
2006	38'014	4'786	3'853	4'116		4'353	1'161		401	56'684	1'999
2005	37'066	4'596	2'663	4'133		4'681	1'196		350	54'685	1'131
2004	36'470	4'911	4'597	4'075		2'112	1'050		339	53'554	-1'936
2003	35'728	5'098	7'284	3'739		2'278	1'071		292	55'490	592

Hier AIP – Association Intercommunale de Penthaz

19 Communes membres : Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cossonay, Crissier, Denges, Echallens, Echandens, Ecublens, Jouxens-Mézery, Morges, Penthalaz, Penthaz, Prévêrenges, Prilly, Renens, Romanel-sur-Lausanne, La Sarraz, Vallorbe.

46 Communes abonnées, prise en charge de leurs ordures ménagères

CONTEXTE ET GESTION DES DÉCHETS PROJETS, SOUTIEN ET COMMUNICATION

1969-1982	1. Mise en fonction de l'usine de compostage d'ordures ménagères avec incinération des résidus 2. Mise en fonction du Centre des déchets carnés – C.D.D.C. 2 fours et incinération sur place. Appartenant au Canton mais géré par l'AIP. 3. Décantation et incinération des huiles usées	Fin en 1971
1972	Compostage et incinération des boues d'épuration de l'AIE	
1984		Projet d'un nouveau four d'incinération pour ordures ménagères. Bloqué par le Canton car souhait d'une étude à l'échelle cantonale.
1989	<i>Loi cantonale sur les déchets -> délimitation de huit périmètres de gestion</i>	
1990	Exportations vers la France stoppées (St-Etienne et Pontarlier). Recherche d'autres débouchés.	Rapport sur l'étude d'impact environnemental concernant le projet d'usine de traitement des ordures ménagères Penthaz II. 2 possibilités : Lausanne et Penthaz, mais pas de sens de construire deux usines à une si courte distance
1996	Association Intercommunale de Penthaz (AIP) devient -> VALORSA SA, 111 Communes actionnaires	
Aujourd'hui – Valorsa SA		
1997	VALORSA devient un centre de tri et de gestion des déchets ainsi qu'une station de transfert	Arrêt du compostage, démontage du biostabilisateur
	Négociation pour les incinérables avec Teufthal, Sorval, Satom, Cheneviers	
	Installation du tri du papier-carton	

1998		Collecte des statistiques sur les déchets pour le Canton 1 ^{er} classeur « VALORSA SA, une solution pour vos déchets », mandat à BIRD Création par STRID du Réseau- Ecoles, participation active de VALORSA, partage des compétences 1 ^{er} cours pour surveillant de déchetterie
1999	CDDC -> CCDA. Rachat du CDDC par Valorsa. Travaux de transformation avec un espace frigorifique. Le CCDA (Centre de collecte déchets animaux) regroupant 187 Communes	Arrêt du four CDDC 1 ^{ers} Ecruteaux pour déchetterie, pictogrammes
2000	<i>Interdiction de la mise en décharge des OM.</i> La cour est pleine de déchets, il faut trouver des débouchés (Intervention du Conseiller d'Etat M. Mermoud)	
2001	<i>Peuple vaudois dit oui à TRIDEL</i>	1 ^{ers} présences aux comptoirs (Cossonay, Echallens, La Vallée, Vallorbe) Déchetterie mobile : essai positif à Prilly Boues d'épuration : groupe de travail pour trouver des solutions 1 ^{re} étude sur taxe au sac Rencontre avec les Municipaux, 1 ^{er} forum
2002	<i>Taxe anticipée d'élimination du verre dès le 1^{er} janvier</i>	Gestion et rétribution de la rétrocession sur le verre 1 ^{er} Coup de balai printanier Calendrier Hatrix et bande dessinée Fouzy Patout 1 ^{er} « A,b,c, déchets » à disposition des Communes
2003	Rénovation de la partie administrative	Inscription au cadastre des sites pollués
2004	1 ^{re} mise en balles pour l'usine genevoise des Cheneviers Destruction du bassin de décantation en bordure de la Venoge et renaturalisation des berges Dégagement du pont sur la Venoge afin d'éviter les inondations	Les cours pour les Municipaux ou les Responsables de voirie ou de déchetterie sont annualisés

2005	Filière du sable de verre reprise par VALORSA à Penthaz suite à l'arrêt de Batigroup	Arrêt du sable de verre en 2007
	Réaménagement de la partie sud du bâtiment principal. Agrandissement du couvert	
2006	Etudes logistiques rail-route pour TRIDEL avec Gedrel et Strid. Travail de coordination avec les transporteurs.	Rencontres décentralisées avec les Communes
		Site internet www.valorsa.ch
2006	Mise à feu de l'usine Tridel SA. 44.13% des actions appartenant à Valorsa	
	Investigation historique sur les activités du site => modification de l'inscription au cadastre des sites pollués. Le site ne nécessite ni surveillance ni assainissement.	
2007	Logistique de transfert rail-route : 55'000 tonnes de déchets mis sur le train et 5 gares de transfert	Campagne « Vos déchets prennent le train en route »
		Fête des 10 ans de Valorsa pour le départ de Monsieur Richard (président)
2007	Mise en place d'un système de compactage des ordures	Baisse du capital-actions, libération du 20% en main des Communes
	Différents travaux de rénovation de l'ancienne usine pour se conformer aux normes SUVA	Nouvelle convention (2 ^e) avec les Actionnaires
2008		Partenariat avec www.infodechets.ch : rassembler facilement toutes les informations communales sur les déchets et création d'un calendrier
	Mise en place de la collecte des Déchets Spéciaux des Ménages (DSM)	
2008	Fin des études sur les boues : « Filières d'élimination, Analyse multicritères » ; Mise en place de filière d'élimination des boues de STEP	« Analyse financière et énergétique » ; « Séchage autonome des boues. Etude de solutions ».
		Campagne pour l'instauration d'une taxe de base par ménage 1 ^{ers} pas pour une taxation des déchets, 19 Communes ayant mis en place une taxe incitative
2008	<i>Interdiction d'épandre les boues de STEP</i>	Rencontre avec les STEP
	Gestion de la logistique des boues	
2009-2010	CCSPA : reprise des déchets carnés de Lausanne suite à la fermeture du centre de Malley	Réseau Ecole devient COSEDEC dont Valorsa est l'un des coopérateurs
		Campagne communication Verre
2009		1 ^{er} audit de déchetterie

2010		Audit énergétique du bâtiment
	Rénovation complète du Centre d'équarrissage	
2011		Remise à jour de www.valorsa.ch
		Portes ouvertes pour fêter les 15 ans Mise à disposition des gobelets réutilisables
2012	<i>Modification de la loi vaudoise sur la gestion des déchets avec inscription du système de financement par des taxes</i>	
2013		Soutien à la mise en place de la taxation des déchets www.vaud-taxeausac.ch 81 Communes adhèrent au Concept Régional de Taxe au sac. Partenariat avec GEDREL et SADEC
		Gestion de la rétrocession sur la taxe au sac régionale
2014	Elargissement à 176 Communes, avec l'Est vaudois, du Concept Régional de Taxe au sac	97 Communes de VALORSA se conforment au principe du pollueur-payeur
2012-2015		Campagne cantonale responsables.ch issue du travail collaboratif des périmètres vaudois
2015-2019	Contrat avec SAIDDEF pour assurer le traitement des boues d'épuration en collaboration avec SADEC	Suite de la campagne cantonale responsables.ch dès 2016
2016	Discussion avec les Communes-actionnaires	Lignes de stratégie d'entreprise pour la prochaine législature
	Entretien du bâtiment Développement durable	Panneaux photovoltaïques en toiture
2017	Destruction de bâtiments obsolètes se trouvant sur le PAC Venoge	
	Agrandissement de 50% de la déchetterie intercommunale de Gollion, Penthaz et Penthalaz (GPP)	
2018	Rénovation du centre d'équarrissage Retour des inondations de la cour	
2019	Arrêt de la reprise des biodéchets Fête des 50 ans de Valorsa	
2020	Arrêt de la reprise du papier et carton Nouvelle répartition du Capital-actions	Nouveau site internet
2021	Fusion des communes d'Apples, Cottens, Sévery, Pampigny, Reverolle et Pampigny pour créer la commune d'Hautemorges et fusion d'Assens avec Bioley-Orjulaz pour créer la commune d'Assens.	
2023	Signature de la convention pour la répartition des surfaces de la parcelle Aclens-Vufflens-la-Ville	
	Mise en fonction d'un nouveau système de refroidissement du bâtiment de l'équarrissage	